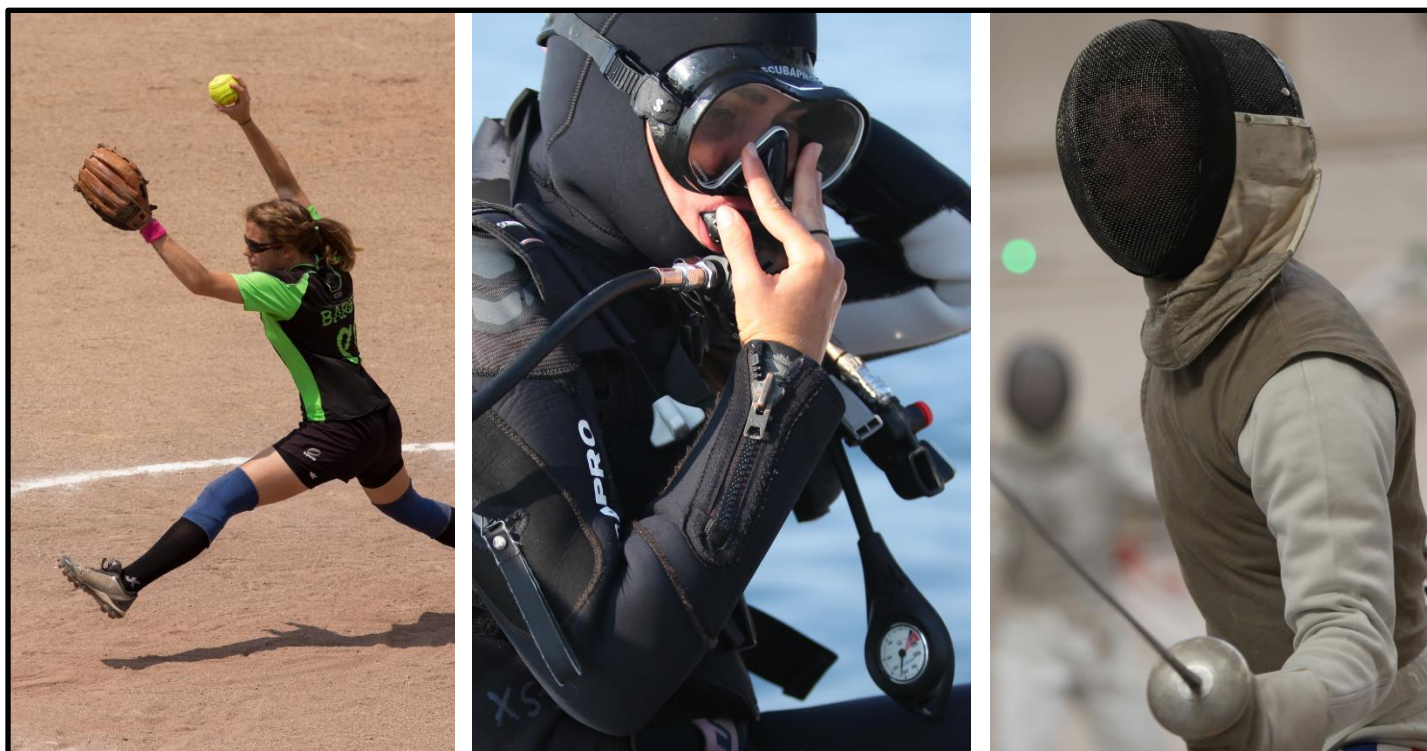


## RAPPORT D'ACTIVITE 2020



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Table des matières**

EDITO..... 3

HAUT NIVEAU..... 5

Le haut niveau en quelques chiffres ..... 17

LES SERVICES EN CHARGE DU SUIVI MEDICAL ..... 18

SPORT SANTE..... 21

LA FORMATION ..... 24

La Formation en quelques chiffres..... 24

L'ACCUEIL ..... 28

LA COMMUNICATION..... 30

HYGIENE ET SECURITE ..... 35

RGPD..... 40

SERVICES SUPPORTS..... 41

COMPTE FINANCIER 2020 ..... 49

## EDITO

Il y a quelques mois je vous présentais le rapport d'activité 2019 suite à une année particulièrement exceptionnelle en raison de la pandémie de SARS Cov-2 qui depuis plus d'un an a fondamentalement modifié nos habitudes de travail mais aussi de vie quotidienne que ce soit à l'échelle du CREPS et de ses trois sites mais bien plus largement dans le monde entier.

Il a fallu se réorganiser dans nos schémas de pensée, dans nos organisations de travail, dans nos relations avec les autres, tout simplement dans notre vie. Sans pouvoir véritablement imaginer lorsque nous sortirons toutes et tous de cette crise sanitaire mondiale, nous avons du continuer à nous fixer des objectifs et proposer des services adaptés à nos usagers dans le cadre de notre mission de service public.

Le CREPS n'a cessé de suivre cette situation pandémique et les consignes gouvernementales en liaison permanente avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur et surtout avec l'ensemble des représentants des organisations syndicales du CREPS qui ont été réunis 7 fois en CHSCT afin de répondre au plus juste dans le cadre de l'élaboration de plans de continuité d'activité, de reprise d'activité, etc... Tout a été adapté au mieux pour que nous continuions notre activité en mettant en place rapidement tous les outils nécessaires au télétravail.

Nous nous devons d'être encore plus attentifs et à l'écoute des unes et des autres, usagers, partenaires mais aussi personnels du CREPS. Ceux-ci ont déployé une énergie extraordinaire depuis le premier confinement en mars 2020 afin que les missions de l'établissement puissent se poursuivre. Il faut les en féliciter !

Des efforts importants ont été réalisés dans le domaine de la formation professionnelle avec de nouvelles méthodes de travail afin de gêner le moins possible les stagiaires dans leur cursus de formation et leur certification en quête d'un emploi. Des solutions innovantes mises en œuvre par les équipes de formateurs ont facilité ce travail. Mais avec la réalité d'un secteur de l'emploi des métiers du sport et de l'animation, percuté de plein fouet par cette crise, ne facilite pas le recrutement de nos stagiaires

Dans le secteur du haut niveau, là encore les services du CREPS en relation permanente avec les entraîneurs ont essayé d'accompagner le mieux possible les sportives et sportifs pour lesquels de nombreux objectifs sportifs ont été mis en veille avec la remise en question totale des calendriers internationaux. Ces mêmes services ont travaillé avec les établissements scolaires partenaires du CREPS pour assurer la meilleure scolarité possible aux jeunes des pôles. La reprise lente et progressive a fait l'objet d'une attention particulière afin de d'accompagner au mieux ce public sensible. Bien entendu, il faut tirer un coup de chapeau tout particulièrement aux équipes médicales et paramédicales souvent en première ligne pour assurer la continuité éducative et sportive et l'accompagnement psychologique.

En ce qui concerne l'accueil, une des facettes importante du CREPS, nous avons également été frappés de plein fouet par la pandémie. De nombreuses annulations ont eu un impact direct sur les ressources de l'établissement et les équipes en charge de ces dossiers se sont également mobilisés

dès qu'une demande était formulée afin d'y répondre au mieux pour garantir les meilleures conditions sanitaires.

Le pilotage budgétaire et comptable a été suivi avec beaucoup d'attention ce qui a permis dès le mois de juin de proposer un budget rectificatif tout à fait judicieux afin d'éviter de constater en fin d'année une situation qui se serait avérée catastrophique. Il faut remercier toutes les équipes d'avoir maintenu la vigilance sur les dépenses de l'établissement.

Pour la deuxième année consécutive le rapport d'établissement fait l'objet d'une présentation globale dans un seul et unique document. Sa réalisation est complexe avec trois sites, de nombreux acteurs et encore plus avec la crise sanitaire mais j'ai le plaisir de vous présenter ce rapport qui est le témoignage fidèle de notre activité, des difficultés rencontrées mais aussi des réussites dont tout le personnel du CREPS peut être fier. Je les remercie tous très chaleureusement Bien entendu, cette « photographie » s'arrête artificiellement au 31 décembre 2020 mais de nombreux projets continuent d'avancer ce qui fait la richesse du CREPS. Certains ont pris naturellement du retard mais ne cessent d'être suivis comme le transfert du sport de haut niveau à l'établissement, ou encore la certification QUALIOPi qui verra son aboutissement en 2021.

Un rapport d'activité reste une pierre dans l'édifice du CREPS et qui est légué en tant qu'héritage à nos successeurs. Il est important de laisser cette trace de l'engagement de toutes et tous dans les épreuves traversées mais également pour comprendre la vie de l'établissement.

L'an passé je formulais le vœu « *que nous traversions toutes et tous cette trop longue période dans les meilleures conditions et que nous nous retrouvions enfin dans une seule et unique salle pour les prochains Conseils d'administration* ». Comment ne pas se répéter ?! J'y ajouterai qu'au-delà de cette crise ce sera la satisfaction d'avoir pu renforcer nos relations et d'être encore plus attentif aux autres.

Bonne lecture !

**Jérôme Rouillaux**

**Directeur du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur**

## HAUT NIVEAU

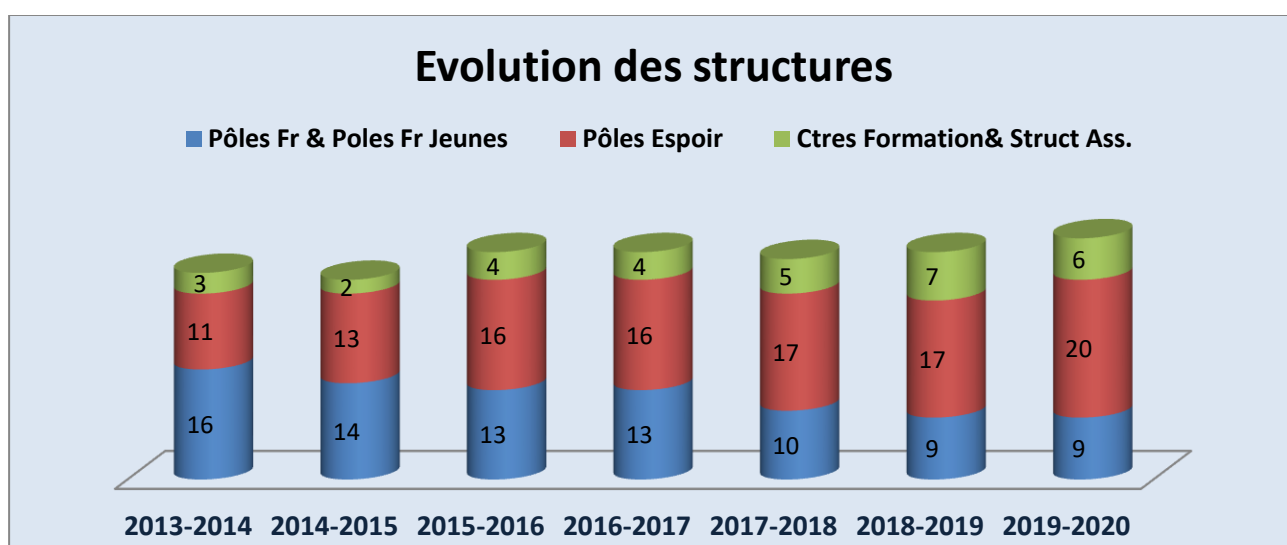
### La Mission "sport de haut niveau"

La crise sanitaire qui a marqué très fortement l'année 2020, n'a pas épargné la mission "excellence et sport de haut niveau".

Pour autant quelques indicateurs généraux en début de saison sportive s'ouvraient sous de meilleurs auspices. L'absence quasi-totale de compétition sportive de référence sur cette saison, modifie très largement le cœur même des attentes d'une telle mission.

Tout d'abord, il faut noter une légère évolution dans l'accueil officiel des structures des **Parcours de Performance Sportif des Fédérations (PPF)**. Globalement le nombre de structures installées au sein du CREPS Provence-Alpes -Côte d'Azur augmente légèrement : *plus deux structures par rapport à la saison 2018-2019*. Malgré le départ du Pôle Espoir Basket –Ball sur Antibes dans une certaine confusion, le site azuréen du CREPS a pu faciliter l'installation d'une structure d'entraînement de tir, dans le cadre d'une nouvelle collaboration avec la fédération française de tir et son comité régional. Par ailleurs, la ligue de Badminton Provence Alpes Côte d'Azur a transféré son Pôle Espoir de Toulon sur le site aixois du CREPS. De son côté la fédération natation a également positionné une centre d'accession à la natation sportive sur les bords du Pont de l'Arc.

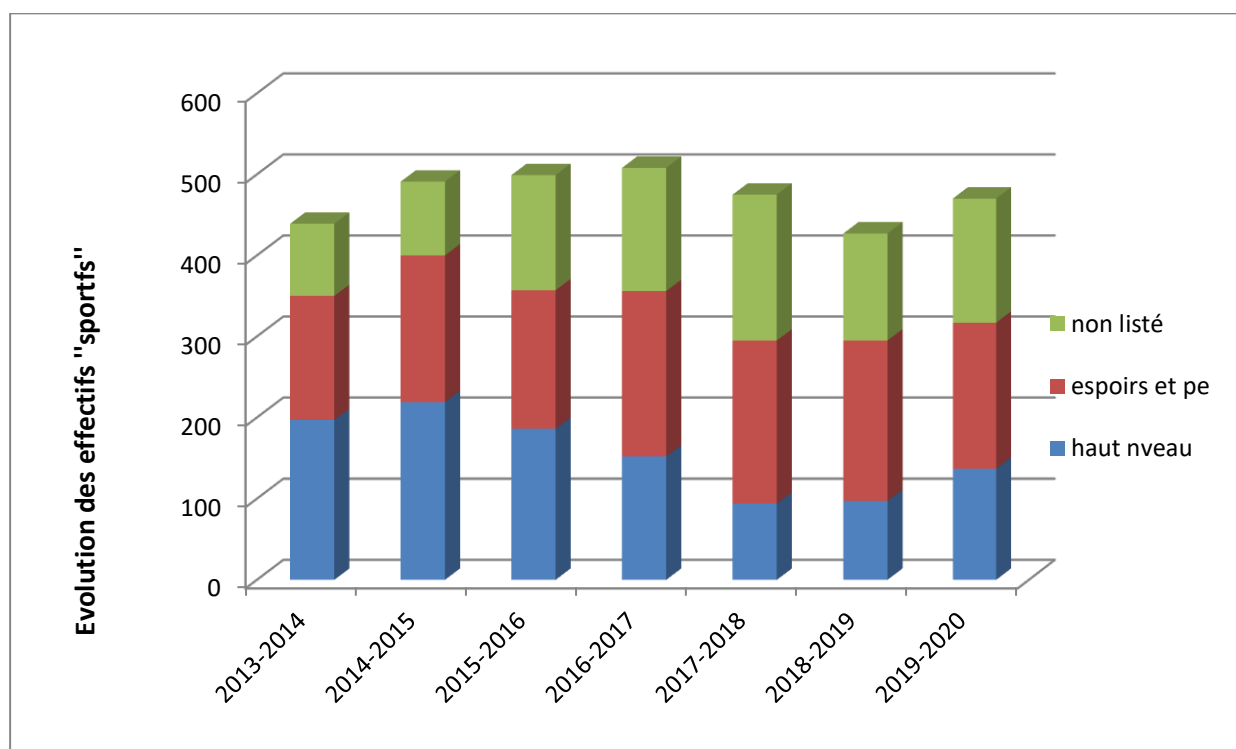
L'observation du profil des structures labellisées implantées au CREPS, montre aujourd'hui une certaine stabilisation des structures du programme "excellence" (Pôles France). Le départ de ce niveau constaté depuis 2013 semble s'être arrêté, sans pour autant voir l'arrivée de nouvelle structure de ce niveau. L'installation de nouveaux Pôles Espoir et/ou structures associées indique clairement le positionnement régional de l'établissement et son rôle majeur dans le "programme d'accession" des fédérations sportives.



	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Pôles France & Pôles France Jeunes	16	14	13	13	10	9	9
Pôles Espoir	11	13	16	16	17	17	20
Centres Formation & Structures Associées.	3	2	4	4	5	7	6
<b>Totaux</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>35</b>

**Au niveau des effectifs** des sportifs cette saison 2019-2020, il est possible de constater deux points particuliers :

- Une augmentation d'une petite quarantaine de sportifs sur l'effectif global.  
 ➔ *Une observation en lien avec l'arrivée de nouvelles structures labellisées.*
- Une augmentation de la proportion des sportifs listés dans les catégories "haut niveau".  
 ➔ *Avec 29,14% de sportifs inscrits sur les listes nationales, cela ramène un taux de sportifs engagés dans "l'excellence sportive" aux valeurs de 2016-2017<sup>1</sup>.*



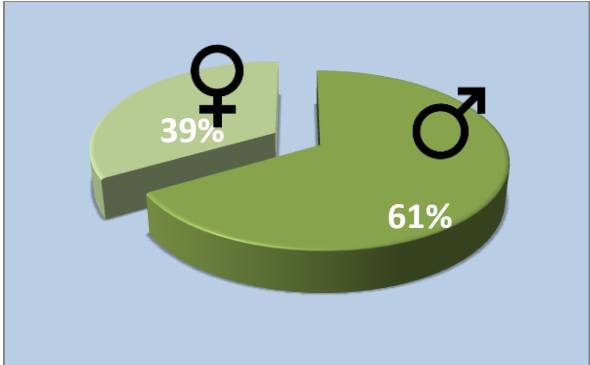
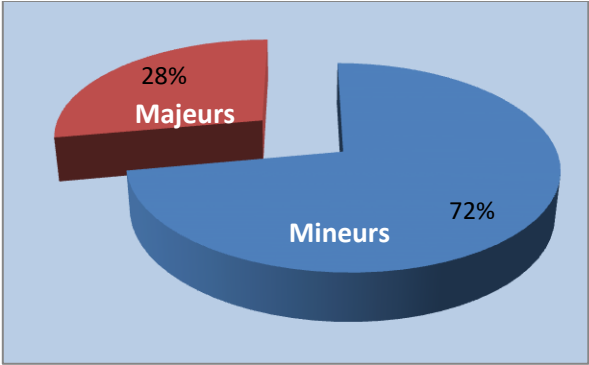
<sup>1</sup> Evolution du taux de sportifs listés dans les catégories "shn", par rapport à l'effectif global des sportifs du CREPS : 29,14% en 2019-2020 - 22,71% en 2018-2019 - 19,78% en 2017-2018 - 29,90% en 2016-2017.

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Haut Niveau	197	219	186	152	94	97	137
Espoirs et Partenaires d'Entraînement	153	181	171	204	201	198	180
Non listés	89	91	142	152	180	132	153
<b>Totaux</b>	<b>439</b>	<b>491</b>	<b>499</b>	<b>508</b>	<b>475</b>	<b>427</b>	<b>470</b>

Dans l'analyse de l'évolution des effectifs, il convient de prendre en compte les ajustements et l'évolution des stratégies de recrutement des fédérations. Par exemple, elles peuvent engager des évolutions très sensibles, comme un rajeunissement fort de ses effectifs (cas de la FF Baseball-Softball), induisant des fortes variations.

C'est également l'impact indirect des travaux de rénovation dans les internats des sportifs qui induisent une réduction ponctuelle des capacités d'accueil des sites. C'est notamment le cas sur Boulouris-Saint Raphael, où les travaux de rénovation engagés en 2018 devrait être terminés en 2021 (*Travaux par tranches*).

La saison 2019-2020 propose de nouveau une forte stabilité par rapport aux années antérieures sur les répartitions entre les majeurs et les mineurs, comme celle entre les sportives et les sportifs. Les variations sont minimales et non significatives.



**Une situation sanitaire impactante**

Sans détailler ici l'ensemble des conséquences engendrées par la situation sanitaire globale rencontrée à partir de mi-mars 2020, il convient toutefois de relever les points principaux suivants concernant le fonctionnement des départements du sport de haut niveau face à la pandémie :

Une veille renforcée a été mise en place afin d'apporter la meilleure réponse possible face aux conséquences de la situation sanitaire avec des arrêts parfois prolongés de la pratique sportive et l'annulation partielle ou totale de saisons compétitives. Ces situations ont eu des retentissements physiques et psychologiques dont il a fallu tenir compte dans les organisations en place. Autant de nouveautés dont il n'a pas toujours été simple de mesurer les conséquences en temps réel. Les

premiers bilans effectués avec les pôles en fin d'année 2020 tendent à montrer des signes de lassitude, voire de début d'abandon des projets sportifs chez certains athlètes ou de façon plus flagrante dans certaines disciplines.

Les responsables des départements "sport de haut niveau" ont dû s'adapter à ce contexte général et transformer leurs structures, d'une certaine façon, en centre de « *contact tracing* » afin de gérer avec le plus d'efficacité possible les situations en lien avec la COVID-19 auxquelles ils ont été et sont encore confrontés : cas positifs, cas suspects, cas contact à risque, quarantaine, suivi des protocoles, suivi médical spécifique des sportifs ayant été contaminés, gestion de la continuité scolaire, suivi particulier des sportifs ultramarins, communication sensible avec les familles des sportifs mineurs, etc...

Cette situation à laquelle personne n'était préparé, a toutefois mis en lumière le très grand professionnalisme de toute la communauté d'encadrement des sportifs des sites. Même si l'ensemble des situations semble avoir été géré convenablement, il est important de signaler l'aspect extrêmement chronophage d'un tel suivi au quotidien.

A l'inverse des projets sportifs qui ont pu être fragilisés dans certains cas, il convient de noter que la situation sanitaire a eu un effet plutôt positif sur la réussite des sportifs dans leurs projets de formation. Traditionnellement bonne voire très bonne, cette réussite s'est avérée être encore meilleure en 2020. Cela est notamment dû au fait qu'un temps supérieur a pu être consacré aux projets de formations, notamment durant le confinement du printemps. Au-delà des résultats bruts, il convient toutefois de nuancer ce constat en se souvenant que, l'absence de cours ou de tutorats sous forme présentielle, a aussi eu des conséquences négatives sur la vie de tous ces sportifs, notamment à cause de l'absence d'interactions sociales.

Il semble enfin important de souligner comment la traversée de la pandémie a positivement stimulé la créativité et l'adaptation de nombreuses personnes en charge de l'accompagnement des sportifs. Plusieurs agents et entraîneurs de pôles, entre autres, ont su déployer de nouveaux systèmes et créer des situations remarquables d'ingéniosité pour permettre aux sportifs de poursuivre leurs projets. La situation générale nous a incité à remettre en question les organisations plus fortement que nous le ferions d'habitude, ce qui est plutôt positif vu sous cet angle.

Avec plus ou moins de réactivité au moment du 1<sup>er</sup> confinement, il convient de saluer fortement l'implication des équipes administratives et pédagogiques des établissements scolaires qui scolarisaient les sportifs sur cette saison si particulière. Non seulement les aménagements attendus en liaison avec la réforme des lycées, ont trouvé des solutions efficaces et adaptés sur les trois sites, mais le suivi des sportifs en distanciel a été opérationnel. De ce fait le taux de réussite aux examens et les passages dans les classes supérieures est encore très élevé plus de 96% en moyenne.

### **Une saison sportive tronquée.**

La saison sportive 2019-2020 a finalement pu s'exprimer qu'entre la rentrée de septembre 2019 à mi-avril 2020. La très grande majorité des sportifs n'ont pas pu s'exprimer en compétition et suivre convenablement une préparation en rapport avec des objectifs sportifs qui leur étaient assignés initialement. Dans bien des disciplines sportives l'absence de confrontation ou sélection a et aura des effets à moyen et long terme dans les plans de carrière.



Dans les sports où des compétitions de référence avaient eu lieu depuis la fin d'année 2019, il faut retenir :

#### CYCLISME

- **Pauline FERRAND-PREVOT** – octobre 2019 redevient Championne VTT XC d'Europe en Suisse et du Monde en Autriche.

#### GYMNASTIQUE

- **Samir AIT SAID** – Médaille de Bronze aux Anneaux lors des Mondiaux d'octobre 2019. (et sélection aux Jeux Olympiques)
- **Killian LODENOT** : Sélection dans le collectif France Junior pour le test de sélection des championnats d'Europe
- **Equipe de France junior masculine**, médaille de bronze , Junior International Team cup (janvier 2020)
- **Léo SALADINO**, 4e individuel, argent aux anneaux et bronze aux arçons Junior International Team cup (janvier 2020)

#### NATATION COURSE

- **Florent MARAIS** – obtient à la 4<sup>ème</sup> place au 100m dos (meilleure perf française) lors des Mondiaux Paralympique de Natation à Londres.
- **Fantine LESAFFRE** , 2 médailles d'or (400x4 nages et 200x4 nages) Mondiaux militaire Wuhan Chine (Octobre 2019 )

#### NATATION ARTISTIQUE

OPEN DE FRANCE Du 5 au 8 mars 2020 PARIS

- Participation des juniors au circuit des world séries (catégorie senior) sur l'édition française à Paris
- **Quentin RAKOTOMALALA et Madeline PHILIPPE**, 3ème place en duo mixte tech et duo mixte libre
- 3ème place en ballet combiné

#### TRAMPOLINE

- **Léa LABROUSSE et Marine JURBERT** médaillées de bronze en synchro à la coupe du monde de Khabarovsk en Russie (20 au 22 septembre)
- **Léa LABROUSSE** - accède à la cinquième place des Mondiaux de novembre 2019 à TOKYO et obtient ainsi un quota pour la France aux prochain Jeux Olympiques.
- **Julien CHARTIER** - 3è individuel junior Mondiaux de novembre 2019 à TOKYO
- **Julien CHARTIER** et Alexis CHEVALLIER, 1<sup>er</sup> synchro junior Mondiaux de novembre 2019 à TOKYO

#### TRIATHLON

- **Léo BERGERE** – Champion du Monde Relais Mixte en Triathlon et Médaille de Bronze individuel lors des Mondiaux à Hambourg en septembre 2019.

## PARALYMPISME

- **Elise MARC** – est vainqueur d’une étape de la Coupe du Monde de Paratriathlon et Championne du Monde d’Aviron Indoor sur 500m.

## SQUASH

- **Grégoire MARCHE** : Demi-finaliste du Pittsburgh Open (Janvier)
- **Benjamin AUBERT** : Demi-finaliste du (Detroit Motor City Open (Février)
- **Mathieu CASTAGNET** : Demi-finaliste du Troilus Gold-Canada Cup (Février)
- **Grégory GAULTIER** : Vainqueur de l’Expression Networks Tournament (Septembre) et du Prague Open 2020 (Décembre)
- **Ryosei KOBAYASHI** : Vainqueur du Swiss Open 2020 (Novembre) et Demi-finaliste du PSA Bordeaux Nord (Décembre)
- **Victor CROUIN** : Vainqueur du PSA Bordeaux Nord (Décembre)

## VOILE

- **Matteo CHABOUD et Eddy RUPPERT** obtiennent une troisième place lors des Mondiaux U16 de voile (NACRA 15), organisé à Marseille, octobre 2019.
- **Ange DELERCE et Timothée ROSSI**, médaille d’argent en catégorie 420 Open à l’Imperia Winter Regata (5-8 décembre)

Par ailleurs plusieurs titres ou podiums nationaux ont pu être glanés dans les disciplines où des épreuves hivernales sont programmées. C’est notamment le cas en athlétisme avec les performances de **Frédéric DAGÉE** au poids, de **Marvin RENE** en sprint – **Alexis ALLAIS** au javelot et **Eloyse LESUEUR** au saut en longueur.

Beaucoup de disciplines n’ont pas eu de compétition pour cause de crise sanitaire : Badminton, Basket, Escrime, Nage avec Palmes, Pentathlon moderne, Rugby, Water-Polo

### Des constantes et des perturbations :

Les trois départements “sport de haut niveau” ont pendant cette année particulière, poursuivi leurs travaux d’amélioration de l’organisation de la mission, notamment sur les aspects de gestion et d’optimisation des missions des Assistants d’Education (AED). C’est également sur le terrain des travaux et investissements que des progrès ont pu être mis en œuvre : poursuite de la rénovation des bâtiments d’internat, remplacement de véhicule de service, rénovations d’installations sportives ....

Le site d’Antibes a pu bénéficier d’un renfort début décembre 2019 avec la nomination d’un Professeur de Sport sur la mission de suivi quotidien de la vie des sportifs. Egalement sur le site d’Aix-en-Provence, un poste d’adjointe au Responsable du Département a été créé. De son côté le département du “sport de haut niveau” sur Saint Raphael, réfléchi et prépare les impacts de trois départs en retraite qui arriveront au cours de l’année 2021

Des actions d'informations et de sensibilisation ont pu être conduites sur le début de saison. Il s'agit des interventions en rapport avec la lutte contre les violences sexuelles dans le sport, contre le dopage ou celles pour la prévention et la citoyenneté numérique.

Enfin la mission sport de haut niveau devrait prendre à partir de fin 2020 et début 2021 une configuration nouvelle dans le cadre de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat. Au cours de la saison plusieurs échanges et travaux ont été entrepris pour bien appréhender les attentes et besoins qui caractérisent cette réforme important, confiant au CREPS un périmètre beaucoup plus important que celui actuellement dévolu.

En conclusion, la saison 2019-2020 était partie sur de bonne base et une dynamique de fin de cycle olympique. Un ensemble de projections et ambitions qui ont volé en éclat du fait des conséquences de la crise sanitaire mondiale qui marque une saison sportive qu'il convient vite d'oublier. Au-delà des frustrations et de l'impossibilité de conduire les projets sportif et de vie initiaux, cette situation de crise a toutefois permis de mieux mesurer les points de force et de faiblesse des organisations existantes, de réussir à mobiliser des énergies nouvelles et stimuler des réflexions pour trouver de nouvelles adaptations.

### **PARTICIPATION RESEAU GRAND INSEP :**

Dans le cadre des activités de rayonnement de l'établissement les activités et travaux avec le Réseau Grand INSEP se sont poursuivis, principalement avec des visioconférences.

Sur l'année 2020, le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur – Site d'Aix-en-Provence a connu un volume horaire de mobilisation des agents au bénéfice du réseau grand INSEP de 531 heures, le Site de Boulouris 550 heures et le site d'Antibes de 1035 heures soit au total 2116 heures.

Les équipes ont été mobilisées sur :

- Les conseils stratégiques et les bureaux du Conseil
- Le groupe de travail Scolarité des shn
- Le séminaire Déconfinement – Suivi socio-professionnel
- Le séminaire Déconfinement / athlétisation préventive et conseils médicaux
- Le séminaire RH du RGI
- Le séminaire Dimension mentale
- Le séminaire des responsables du haut niveau
- Le séminaire médical et paramédical
- Un séminaire « Formation sur le profilage Wattbikes (protocoles de tests, utilisations des données, travail de préparation physique spécifique) »
- La Formation CCS Réathlétisation et la certification
- Des témoignages et expertise sur la préparation olympique
- La présence aux JOJ de Lausanne 2020 e(ateliers de profilage), débriefing, projet Athlète 360
- Le séminaire Développement sur le long terme des jeunes joueurs-ses de tennis
- Le groupe de travail Accueil réseau Grand INSEP
- La formation Watt bike, production de contenus FOAD et profilage Watt Bike
- Le groupe cartographie des ressources et des compétences
- Le groupe de travail Programmation d'une formation développeur sur l'outil de suivi d'entraînement numérique mis à disposition des centres
- Le groupe de travail Formation continue et initiale des entraîneurs
- La formation des jurys du CCS dimension mentale

### **FORMATION CONTINUE DES ENTRAINEURS**

Aucune opération n'a été organisée en raison de la crise sanitaire.

### **RELATIONS AVEC LES ENTRAINEURS ET ATHLETES**

#### **Aix-en-Provence**

- Organisation de réunions en Visio lors du confinement afin de partager les difficultés et mutualiser les bonnes pratiques.

### Antibes

- Rendez-vous périodiques pour faire un point d'actualité : 6 réunions de coordination dont une réunion concernant la haute-performance, en présentiel ou en visio-conférence (pendant la période de confinement).
- 1 rendez-vous bilan intermédiaire (coordination avec RDV labellisation en décembre et janvier 2020) avec le conseiller DRJSCS et 1 bilan saison couplé avec les commissions d'admission (mai)
- 1 réunion thématique « recherche ».
- Contacts individualisés avec responsables de structures et entraîneurs : maintien de ce lien pendant la période de confinement et de fermeture du site et des installations sportives.

### Boulouris

- Développement d'un programme de moments d'échanges et de rencontres en distanciel.

### VIE QUOTIDIENNE :

#### Aix-en-Provence

- Intervention relative à la prévention contre les violences sexuelles par l'association « Colosse aux pieds d'argile »
- Soirée animation débat « la liberté d'expression » et autres sujets à venir
- Organisation de soirée à thèmes vieille de vacances
- Ouverture et animation d'une salle de vie collective en journée
- Mise en place d'une journée analyse de pratique professionnelle pour les AED avec intervenant extérieur
- Modification du schéma de l'équipe AED avec mise en place d'une équipe de jour
- Gestion de l'alternance scolaire avec la mise en place du distanciel au lycée

#### Antibes :

- Renouvellement de l'équipe des surveillants et animateurs de l'internat.
- Organisation de soirées à thèmes avant chaque période de congés pour les internes
- Elaboration d'un guide à l'usage des accompagnateurs et mise en place d'une formation préalable à la prise de poste
- Organisation d'actions de prévention à destination des sportifs: réseaux sociaux, alimentation, sommeil, prévention dopage
- Rafraîchissement de toutes les chambres des internes

L'arrivée d'un nouveau PTP sur la mission a permis de déployer de nouveaux outils en amont de la rentrée de septembre 2020 :

- Création d'un livret d'accueil pour les sportifs
- Toilettage du guide de l'AED

## Boulouris

L'organisation de la vie quotidienne du site a évidemment été marquée par la traversée de la pandémie au cours d'une année 2020 pour le moins particulière. En marge de cet aspect déjà abordé précédemment, la poursuite des actions initiées en 2019 a été effectuée en 2020. On pourra noter :

- Plusieurs interventions de sensibilisation et d'éducation auprès des sportifs : lutte contre les violences sexuelles / lutte contre le dopage / prévention et citoyenneté numérique.
- Ateliers préventifs sous forme de petits groupes organisés par l'infirmière sur différents sujets.
- Mise en place d'une cellule de veille « Covid ».
- Poursuite des animations et de l'accompagnement de la vie quotidienne des SHN avec l'aide de 2 volontaires en mission de service civique.

En ce qui concerne la surveillance des mineurs, plusieurs améliorations ont été apportées au dispositif en 2020 :

- Multiplication des réunions de coordination avec les AED.
- Amélioration de la formation initiale des AED.
- Déploiement d'une surveillance de l'internat entre 17h30 et 19h en semaine.
- Amélioration de l'encadrement des études du soir.
- Amélioration du suivi des rapports quotidiens rédigés par les AED.

## SCOLARITE ET FORMATION

### Aix-en-Provence

- Très bonne relations avec les 2 établissements scolaires.
- Jusqu'en 2017, les emplois du temps pour les entraînements quotidien et biquotidien ont généré beaucoup de difficultés de gestion. Afin de pallier cette situation l'équipe éducative du lycée et celle du CREPS ont travaillé et opté pour un emploi du temps unique permettant de regrouper les cours le matin de 8h à 13h.
- De nouveau cette année 100% de réussite au bac avec plus de 70% de mention.

### Antibes

- Maintien de très bonnes relations avec les 3 établissements scolaires. Les emplois du temps sont adaptés pour garantir le maintien d'entraînements mono quotidiens ou bi-quotidiens.
- A souligner la capacité d'adaptation du corps enseignant et des sportifs aux dispositions d'enseignement à distance imposées par le confinement.
- Faiblesse des moyens déployés pour le suivi des dispositifs post bac. Les moyens ont été déployés prioritairement sur 54% des listés SHN qui ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique et individualisé majoritairement sur des cursus post bac.
- 100% de réussite au bac et brevet.
- Accompagnement de 9 sportifs dont 3 SHN dans des cursus de formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation
- formule BNSSA +PSE1 adaptée pour 6 sportifs du club excellence natation

Boulouris

Les taux de réussite dans les formations des sportifs ont été excellents en 2020 :

- 100% de réussite au baccalauréat (18 admis dont 89% de mentions).
- 100% de réussite au diplôme national du brevet.
- De très nombreuses réussites dans les cursus post-bac et passages en classes supérieures
- 1 réorientation en cursus post-bac.
- 1 redoublement au lycée.

### LE DISPOSITIF DE FORMATION POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : LE DISPOSITIF STAPS DEMATERIALISE 2015-2020

Depuis plus de dix ans, le CREPS Provence Alpes Côte d'Azur, tant sur Aix-en-Provence que sur Boulouris, essayait de trouver des solutions pour que ses Post-BAC, souhaitant poursuivre des études STAPS et continuer à s'entraîner en biquotidien, puisse le faire. Le site d'Antibes, grâce à la proximité avec l'Université arrivait à s'organiser avec des aménagements négociés.

Les étudiants inscrits dans le cursus STAPS rencontraient des difficultés à concilier leur projet sportif et leur projet de formation (importantes contraintes quotidiennes de déplacements sur Marseille et sur Nice, prise en compte insuffisante de leurs statuts particuliers de SHN...).

Fort de leur expérience dans la mise en place de différents cursus à distance, le Département du SHN du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité privilégier l'unité de lieu du sportif, « confort » indispensable pour la qualité du projet sportif et l'accès à la Haute Performance. Afin de pouvoir accueillir une promotion complète en L1 chaque année (minimum 15 étudiants), il a été nécessaire d'ouvrir ce dispositif au bassin des deux sites du CREPS (Grand Pays d'Aix pour le site d'Aix-en-Provence et Fréjus/Saint-Raphaël pour le site de Boulouris). Toutefois, ce dispositif étant unique en France, l'établissement reçoit depuis cette année des sollicitations fédérales (Cyclisme, Badminton, Athlétisme) pour accueillir des sportifs de haut niveau extérieurs à la région Provence Alpes Côte d'Azur, et qui s'inscrivent au CREPS dans le but de suivre leurs études à travers ce dispositif.

En 2015, suite à un partenariat recherche avec l'Université de Nice, il a enfin été possible de débloquer la situation en ouvrant une première année de Licence STAPS en non présentiel sur Aix-en-Provence à 17 jeunes sportifs.

Pour la rentrée 2020, ce sont 24 Sportifs qui ont été acceptés en L1 (dont 9 de Boulouris), 8 en L2 (dont 3 de Boulouris), 13 en L3 (dont 3 de Boulouris).

#### Staps CREPS PACA Effectifs par années et par site

	Septembre 2015				Septembre 2016				Septembre 2017				Septembre 2018				Septembre 2019				Septembre 2020			
	Aix		Boulouris		Aix		Boulouris		Aix		Boulouris		Aix		Boulouris		Aix		Boulouris		Aix		Boulouris	
	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF	SHN	CF
<b>L1</b>	14	3			7	6	3	0	7	12	6	2	5	13	3	0	5	6	4	1	4	11	6	3
<b>L2</b>					8	1	0	1	5	4	2	1	3	5	4	0	5	8	3	0	1	4	3	0
<b>L3</b>									3	1			2	4	3	0	4	4	4	0	5	5	3	0
<b>Master 1</b>													3	0										
<b>Total SHN accueillis</b>	14				18				23				23				25				22			
<b>Centres Formation accueillis</b>	3				8				20				22				19				23			
<b>Total sportifs accueillis</b>	17				26				43				45				44				45			

Les résultats de nos étudiants sont très largement supérieurs à la moyenne de l'Université de Nice qui se situe à moins de 40% de réussite en première année par exemple. Toutefois, la répartition par site montre des résultats à pondérer en raison de l'accueil d'un grand nombre de Centre de Formation (notamment sur Aix) qui vient amoindrir la réussite des sportifs.

En effet, les sportifs inscrits en Centre de Formation sont la plupart du temps des pré-professionnels (le Hand Ball et le Rugby essentiellement) et ont tendance pour certains à moins s'investir dans leurs études, ou sont amenés à être très régulièrement en déplacement avec les professionnels, ce qui perturbe leur engagement étudiant. Ceci entraîne un grand nombre de réorientation qui, de fait, entraîne une baisse du pourcentage de réussite.

Le tableau ci-dessous permet de voir les taux de réussite de l'ensemble des deux sites réunis. A pondérer avec le taux de réorientation ou abandon importants.

### Staps CREPS PACA Résultats par années et par site

	Juin 2016			Juin 2017			Juin 2018			Juin 2019			Juin 2020																	
	Aix		Boulouris	Aix		Boulouris	Aix		Boulouris	Aix		Boulouris	Aix		Boulouris															
	Réu.	Red.	Réo.	Réu.	Red.	Réo.	Réu.	Red.	Réo.	Réu.	Red.	Réo.	Réu.	Red.	Réo.															
<b>L1</b>	5	2	10				7	0	6	3	0	0	6	3	10	6	2	0	10	4	4	2	0	1	5	1	3	3	1	1
<b>L2</b>							3	1	5	0	1	0	5	2	2	2	0	1	7	0	1	4	0	0	10	0	2	3	0	0
<b>L3</b>													3	0	1				5	1	0	3	1	0	7	0	2	4	0	2
<b>Master 1</b>																														
<b>Total réussite</b>	5			29%	13			50%	22			51%	31			72%	32			74%										
<b>Total redoublement</b>	2			12%	2			8%	7			16%	6			14%	2			5%										
<b>Total réorientation</b>	10			59%	11			42%	14			33%	6			14%	10			23%										

Codes : Réu. = Réussite  
Red. = Redoublement  
Réo. = Réorientation



## Le haut niveau en quelques chiffres (repères)

### SITE D'AIX-EN-PROVENCE

#### Effectifs SHN par structure :

	INT	1/2	Ext	Part	Tot
Basketball – Pôle Espoir	18	0	6	0	24
Escrime– Pôle Espoir	9	9	1	0	19
GAM– Pôle Espoir	1	0	4	0	5
Handball– Pôle Espoir	12	0	8	0	20
Natation Artistique– Pôle Espoir	9	0	9	0	18
Natation course– Pôle Espoir	2	5	2	0	9
Nage avec palmes – Pôle Relève	6	0	3	0	9
Pentathlon moderne– Pôle Relève	12	0	0	1	13
Rugby Académie	14	1	4	0	19
Rugby Centre de Formation	10	0	0	0	10
Squash – Pôle Espoir	8	0	1	3	12
Squash – Pôle France	1	0	6	2	9
Water-Polo– Pôle Espoir	3	0	14	0	17
	<b>105</b>	<b>15</b>	<b>58</b>	<b>6</b>	<b>184</b>

Football – Pôle Espoir	36				36
	<b>131</b>				<b>220</b>

- Arrivée du Pôle Espoir Badminton en septembre 2020 (pris en compte dans le rapport d'activité 2021 relatif à l'année sportive et scolaire 2020-2021)

### SITE D'ANTIBES

	INT	1/2	Ext	Part	Total
Golf - Pôle France Boys – site d'Antibes /Terre Blanche	7	0	3	0	10
Gymnastique artistique masculine – Pôle France – site d'Antibes	0	0	24	0	24
Trampoline – Pôle France – site d'Antibes	2	0	6	0	8
Natation Course- club d'Excellence CN Antibes	11	0	26	0	37
Basket - Pôle espoir – site d'Antibes	13	0	11	0	24
Golf - Pôle espoir – site d'Antibes /Terre Blanche	5	0	2	0	7
Voile- Pôle espoir – Antenne site d'Antibes	1	0	9	0	10
CFCP Basket – site d'Antibes	4	0	17	0	21
DRE NACRA 15 – site d'Antibes	7	0	8	0	15
	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>106</b>	<b>0</b>	<b>156</b>

### Evolution des structures :

- **Le départ du pôle espoir basket** s'est fait dans une certaine confusion et de manière très précipitée à l'initiative de la ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de basket et au terme de l'année scolaire 19/20. Cette décision n'est pas sans incidence aujourd'hui sur la baisse des effectifs des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> du collège FERSEN.
- **Externalisation des 2 pôles golf** sur une structure unique regroupée sur le golf de Terre blanche : cette décision d'unité de lieu représente un choix fédéral assumé même si la structure reste rattachée administrativement et sur le plan médical au site d'Antibes. Un bilan intermédiaire devra être réalisé courant 21 afin d'évaluer les effets à moyen terme de ce fonctionnement très cloisonné tant sur le plan sportif que sur le plan scolaire.
- **La création d'une structure d'entraînement de tir** s'est formalisée pour la rentrée de septembre 2020 au terme d'un travail collaboratif avec la fédération de tir, le comité régional côte d'Azur et la cadre technique régionale durant le premier semestre 2020.

### SITE DE BOULOURIS

	INT	1/2	Ext	Part	Total
Softball - Pôle France	10	0	2	0	12
Triathlon - Pôle France	0	0	1	0	1
Athlétisme - Pôle national de préparation olympique	1	0	7	0	8
Athlétisme - Pôle espoir	3	0	4	3	10
Handball - Pôle espoir	14	0	7	1	22
Tennis de table - Pôle espoir	9	1	1	0	11
Tir à l'arc - Pôle espoir	8	0	0	0	8
Triathlon - Pôle espoir	4	0	4	0	8
Volleyball - Pôle espoir	12	1	1	0	14
Athlétisme - Centre national d'entraînement territorial	1	0	1	0	2
Natation - Centre d'accession et de formation	4	0	6	0	10
Handball - Centre de formation du Saint Raphaël Var Handball	4	2	1	0	7
	<b>70</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	<b>4</b>	<b>113</b>

Stabilité des effectifs entre 2019 et 2020. Le nombre de structures permanentes passe de 13 à 12 avec l'officialisation de la fermeture du centre national de stages de la fédération française de tennis.

Le nombre total de sportifs permanents (113) reste aussi quasi identique avec un taux de renouvellement de 34%. Le pourcentage de sportifs listés (Elite, Senior, Relève, Collectifs Nationaux) s'établit à environ 32% de l'effectif global.

A noter la présence d'une dizaine de sportifs hors structures sous convention avec le site (Pauline FERRAND-PREVOT, Alan ALAIS, plusieurs joueurs professionnels de handball du SRVHB).

## LES SERVICES EN CHARGE DU SUIVI MEDICAL

### AIX-EN-PROVENCE

#### Centre de santé

- Obtention de la Carte Professionnelle d'Établissement (indispensable à la télétransmission) en prévision de début de fonctionnement début 2020
- Mise en place du logiciel MAIDIS
  - o Facturations visites médicales
  - o Suivis de facturations
  - o Suivis des virements

#### En plus des activités habituelles des années précédentes :

- Travail en collaboration avec la Croix-Rouge Française sur le projet d'accueil des SDF COVID +
- Contacts pluri-hebdomadaires avec l'ARS pour la gestion des cas COVID + et des cas contacts du CREPS

#### Ressources humaines

- Recrutement de 2 kinés salariés. Un temps plein sur la coordination de l'équipe de kiné, et un à 50% kiné et 50% en réathlétisation en lien avec la préparation physique.)
- Départ de l'infirmière, en attente d'un prochain recrutement.

Type d'actes	Nombre
V.M. et suivi médical réglementaire	190
Consultations médicales	1352
Actes infirmiers	295
Actes kinésithérapie	1988
Bilans posturaux kiné	27
Suivis	292
Bilans psychologiques	114
Bilans diététiques	101
<b>Total</b>	<b>4359<sup>2</sup></b>

<sup>2</sup> 5580 actes en 2019

## ANTIBES

Le fonctionnement du service médical a été fortement perturbé en matière de ressources humaines en particulier sur le secrétariat médical. Les autres personnels (administratif et infirmier) ont essayé de pallier, non sans difficulté cette situation.

La situation des médecins est également préoccupante (4 au total en 2020) puisqu'aucun travail d'équipe n'est possible et nuit à un suivi médical de qualité. La recherche à terme d'un médecin unique et référent pouvant répondre aux besoins de consultation et d'actions de prévention et de suivi des dossiers devra être une priorité pour la rentrée de septembre 2021.

Sur la période septembre-mars, il s'est avéré que les besoins en consultations des sportifs étaient supérieurs à l'offre et cette situation était source de difficulté.

Les relations avec l'hôpital et le CMS d'Antibes se sont fluidifiées grâce à l'implication de l'infirmière qui avait exercé précédemment dans cet établissement.

La disponibilité du psychologue a été très précieuse, en particulier, pendant et après la période de confinement et la gestion de l'imprévisibilité.

- La gestion de la reprise post confinement :

A noter la grosse réactivité du médecin coordonnateur qui s'est mise en ordre de marche dans un délai très contraint pour effectuer les visites de reprises des SHN post COVID. Tous les sportifs listés, autorisés à reprendre leur activité ont été reçus au CREPS en amont de cette reprise et ont fait l'objet d'un profilage de pré-reprise.

TYPE D'ACTES	Nombre
<b>Consultations médicales (SMR et hors SMR)</b>	624
<b>Actes infirmière</b>	282
<b>Actes kinésithérapie</b>	462
<b>Bilans psychologiques hors SMR -&gt; aide à la perf et accompagnement</b>	234
<b>Consultations extérieures (radio, écho, IRM, labo, spécialistes...)</b>	265
<b>TOTAL</b>	<b>1867</b>

- Mise en place d'un suivi diététique :

Une diététicienne, ancienne SHN a été recrutée pour assurer, à leur demande 4 des 5 athlètes classés Elite du site en 19/20. Ce suivi était couplé avec des tests Z-métriX effectués au CREPS afin de croiser les données. Ce suivi a été contrarié à compter de fin mars pour les périodes de confinement, puis le report des Jeux, ce qui a impacté fortement la situation des athlètes. La diététicienne a cependant veillé à maintenir le contact avec les athlètes pendant cette période délicate. Il était envisagé 1 analyse diététique et un Z-MétriX trimestriel, suivi de conseils pratiques pour les listés HN. Cet objectif n'a pu être mis en œuvre compte-tenu du contexte sanitaire et de la réduction des moyens.

- Prévention : profilage des nouveaux entrants :

Nouveauté 2020, la majorité des nouveaux entrants quelle que soit la structure d'appartenance ont fait l'objet d'un profilage dans le cadre de leur admission au site. Les analyses des tests ainsi que des préconisations ont ainsi pu être transmises aux préparateurs physiques des structures et aux

entraîneurs en amont de la reprise d'activité. Tous les SHN ont fait l'objet d'une évaluation profilage préalable à la reprise post confinement de mars-avril.

- Réathlétisation et préparation physique :

La période de confinement a été propice à la création de modalités d'accompagnement et de suivi innovantes. Production de support vidéo et de séquences en visio conférences

## **BOULOURIS**

L'année 2020 aura vu le service médical continuer à se structurer et se renforcer.

Les aspects liés aux ressources sont arrivés à partir de septembre 2020 :

- Le recrutement d'une nouvelle secrétaire médicale ;
- Le recrutement d'une kinésithérapeute contractuelle à mi-temps depuis le 01/09/2020 ;
- Depuis le 01/09/2020, l'infirmière du site a repris une activité à temps complet (80% auparavant) ;
- Le recrutement d'une nouvelle diététicienne vacataire.

Malgré la gestion de la crise sanitaire qui n'aura pas facilité les choses, les statistiques du cycle 2019-2020 révèlent une augmentation de l'activité du service dans l'ensemble de ses composantes si l'on intègre le fait que celui-ci aura été privé de toute consultation durant presque 2,5 mois (confinement). Cette augmentation illustre la poursuite de la montée en puissance du service faisant suite à sa restructuration initiée il y a déjà quelques années. La bonne santé du service médical s'explique aussi par le fait que l'ensemble des pôles du site a désormais repris totalement en confiance en ce service et s'appuie de plus en plus sur ses ressources.

En ce qui concerne les autres éléments marquants de ce cycle, voici ce que l'on pourra relever :

- Acquisition d'un échographe permettant l'organisation de diagnostics rapides et évitant le recours systématique à des rendez-vous extérieurs.
- Acquisition de bottes de presso-thérapie comme dispositif complémentaire de récupération.
- Décision de transformer la salle Riou en salle kiné complémentaire afin de palier la problématique de petitesse des locaux (travaux en cours).
- Mise en place d'une cellule de veille et de gestion des situations en lien avec la COVID-19.
- Augmentation du volume d'interventions médicales et paramédicales au bénéfice des sportifs (hors période de confinement).
- Ouverture de certaines prestations médicales à des SHN hors pôles ou équipes de France selon les demandes.
- L'absence de l'espace de récupération et de balnéothérapie depuis février 2020 ne permet pas d'accueillir les sportifs des pôles du site, mais aussi pour les SHN et stages extérieurs.

<b>TYPE D'ACTES</b>	<b>Nombre</b>
<b>Consultations médicales (SMR et hors SMR)</b>	624
<b>Actes infirmière</b>	735
<b>Actes kinésithérapie</b>	1406
<b>Bilans psychologiques (SMR et hors SMR -&gt; aide à la perf et accompagnement)</b>	223
<b>Consultations extérieures (radio, echo, IRM, labo, spécialistes...)</b>	265
<b>TOTAL</b>	<b>3253</b>

## SPORT SANTE

En tant qu'opérateur au service des politiques publiques, le CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur est impliqué depuis plusieurs années (2010) dans le domaine du sport santé. Il mobilise à cet effet une équipe d'intervenants répartis sur ses trois sites, dont un chargé de mission dédié et un deuxième chargé du Projet d'établissement, en soutien, intégrés à l'équipe de direction.

Cette thématique est inscrite dans le projet d'établissement, déjà mis en œuvre. Il cible dans ses actions le développement du sport santé « bien-être », mais également l'essor des Activités Physiques Adaptées à visée thérapeutique prévues par la loi de décembre 2016.

3 aspects sont concernés : la formation, l'animation du territoire et le centre de santé du CREPS (site d'Aix-en-Provence)

**Formation** : le CREPS a constitué une offre de formations diversifiée pour répondre aux besoins des acteurs sportifs du territoire régional :

- Formations disciplinaires : Un module de sensibilisation de 3 heures sur les BP dispensés par le CREPS (APT et Métiers de la Forme), ainsi que le DES Directeur de Structures.
- CC AMAP Sport sur Ordonnance : Formation certifiante de 120h dont 50h dispensées par des médecins hospitaliers du CHR du Pays d'Aix. A ce jour, 61 certifiés en trois formations. L'habilitation de ce Certificat prenant fin en 2021, un travail est mené actuellement sur un dispositif support permettant de faire reconnaître cette formation par le RNCP pour la rendre éligible au CPF et la faire apparaître sur la carte professionnelle.
- FPC ETAPS : Les municipalités étant fortement impliquées dans la politique Sport Santé, il était indispensable de leur proposer un dispositif de formation continue calqué sur le CC AMAP en plus condensé (6 journées-48 heures). A ce jour deux sessions se sont déroulées sur Aix-en-Provence (2018) et Antibes (2019) et ont regroupé 33 stagiaires Educateurs Territoriaux des APS. La session 2020 a dû être annulée en raison du contexte sanitaire et la mobilisation des intervenants hospitaliers dans les services d'urgence CoViD.

**Animation du territoire** : afin de favoriser la prise en compte des Activités physiques Adaptées dans le développement des pratiques sportives, notamment au sein des clubs fédéraux, le CREPS s'est associé au Comité Régional Olympique et Sportif de Provence-Alpes Côte d'Azur. Ensemble, les deux acteurs organisent depuis novembre 2018 une tournée régionale de soirées interprofessionnelles « sport santé » consacrée à la loi de décembre 2016.

Ces soirées associent acteurs sportifs (clubs, associations, comités départementaux et ligues...) et professionnels du monde médical (médecins, kinésithérapeutes...), en présence de représentants institutionnels (DRJSCS, ARS, Mutuelles, Universités...). Elles font appel à différents experts afin d'apporter aux participants un éclairage le plus complet possible sur les implications de la loi, sur les freins à sa mise en œuvre et sur les ressources disponibles pour déployer du sport sur prescription médicale en direction de patients souffrant d'affections de longue durée. Elles donnent l'occasion de diffuser de nombreuses informations (via les supports distribués aux participants) et de valoriser des expériences en cours sur les territoires concernés (témoignages).

Elles contribuent également à la mise en relations des acteurs sur le territoire ciblé.

En 2020, après quatre éditions en 2019 dans les Bouches du Rhône, le Var, les Alpes du Sud et les Alpes Maritimes qui avaient mobilisé plus de 500 participants, une nouvelle animation a été proposée dans les Bouches du Rhône (Centre de Tir Sportif des 3 Lucs) sous forme de Webinaire, avec une dizaine d'intervenants et une cinquantaine d'auditeurs

**Centre de santé** : le CREPS a souhaité développer sur son site d' Aix-en-Provence une offre de service médical élargi à la population sportive du bassin de vie, en faisant agréer par l'Agence Régionale de Santé son pôle médical. Au-delà de l'agrément de « Centre de Santé », un projet d'accueil spécifique de populations enfants et jeunes atteints de surpoids ou d'obésité a été élaboré. Sa mise en œuvre permettrait de mettre à profit les installations de l'établissement pour proposer à ces publics des Activités Physiques Adaptées inscrite dans un protocole de prise en charge thérapeutique. Cette action serait combinée avec l'animation d'un jardin pédagogique.

Enfin, un dernier projet est à l'étude avec l'ouverture d'une **Maison Sport Santé** que le CREPS souhaiterait développer en partenariat avec l'Association Aixoise Santé Sport Provence, afin de couvrir l'ensemble du cahier des charges de ce type de structure sur le territoire du Pays d'Aix.

## LA FORMATION

L'année 2020 va définitivement rester une année particulière pour le CREPS de Provence-Alpes-Côte d'Azur et pour le département Métiers, Emploi, Formation. Une année 2020 qui devait permettre de poursuivre l'élan et le positionnement du département sur les trois sites du CREPS. Les formations avaient débuté pour la plupart dès le dernier trimestre 2019 avec un volume de relativement conséquent au regard des quatre dernières années. Les évolutions prévues par le projet d'établissement, visant à modifier le périmètre et les missions de la formation au CREPS, commençaient à porter les fruits du travail réalisé par les collaborateurs du département, secrétaires et formateurs.

Les choses ne se sont effectivement pas tout à fait passées comme prévu initialement. Bien évidemment le département s'est trouvé impacté comme les autres services de l'établissement par les conséquences liées à la crise de la COVID. A court terme la mise en place d'un 1er confinement aura laissé des traces indélébiles chez chacun d'entre nous et à plus long terme sur le fonctionnement, l'organisation et le budget de ce département, même si les effets financiers auront moins significativement impactés le département par rapport à d'autres services.

Il aura fallu surmonter de nombreuses difficultés et faire preuve d'imagination et de patience afin de surmonter le 1er confinement, continuer à travailler et assurer au plus près des stagiaires la mission essentielle de service public. C'était là l'essentiel : mener l'ensemble des formations à leur terme et permettre à tous les stagiaires d'aller vers la certification. L'objectif a été atteint grâce à l'investissement de tous, secrétaires et formateurs : il faut saluer leur investissement quotidien afin de poursuivre leurs activités dans des conditions très particulières et souligner l'implication de chacun dans le soutien aux stagiaires dont certains furent au bord de la rupture tant les conditions d'exercice étaient difficiles.

Tout ce fonctionnement si singulier n'a été rendu possible qu'avec l'apport de l'équipement nécessaire et des outils correspondants afin de mettre en œuvre les cours en visioconférence. Sans l'investissement en matériel informatique portable pour les volontaires en télétravail et le développement des capacités du logiciel de visioconférence, la poursuite de la mission formation n'aurait pas été possible. Il est à noter que le CREPSi avait engagé les procédures de télétravail auprès des agents juste avant la crise sanitaire et que l'investissement sans faille de l'équipe du service informatique a permis de déployer et mettre en service rapidement les outils nécessaires auprès des agents pour que ces derniers soient rapidement opérationnels dans un contexte distanciel.

Au final, des milliers d'heures de cours ont été mobilisés grâce à 43 salles de visioconférences (10 salles permanentes et 33 salles provisoires) en simultané ont permis à chaque coordonnateur, chaque formateur de suivre le ruban pédagogique des formations et dispenser les cours dans des conditions acceptables tout en restant à l'écoute des stagiaires en difficulté. Ces salles virtuelles ont bien entendu aussi permis de nombreuses réunions, d'autant plus nécessaires que les agents étaient en attente des mesures à adopter chaque semaine, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Pour exemple, du 16 mars au 17 mai 2020, 1041 visioconférences ont concerné 8915 participants.

Il aura fallu adapter les enseignements, s'accommoder des modifications des textes de la formation professionnelle et de l'apprentissage, parfois attendre des adaptations de texte de la part de la



tutelle mais aussi être tiraillé entre les décisions de la tutelle et la prise en compte effective de l'autorité académique au plan régional.

Mais néanmoins cette crise sanitaire aura eu le mérite de renforcer les convictions de chacun dans l'investissement et le travail, elle aura suscité une véritable cohésion d'équipe avec de nouvelles collaborations, de l'entraide et du soutien, utiles au fur et à mesure que les contraintes pesaient plus durement sur chacun d'entre nous. Elle aura aussi favorisé la réflexion, développé les capacités d'adaptation et révélé un véritable esprit d'équipe.

La mission formation a passé le cap de cette année singulière en développant de nouvelles ressources afin de répondre aux contraintes du confinement permettant de préserver une grande partie du temps de formation des stagiaires et en adaptant le travail d'alternance en entreprise, fortement impacté par la crise de la COVID.

Avec le recul, on peut constater que cette crise sanitaire aura marqué presque toute l'année 2020 et même si les choses ne sont pas encore entrées dans l'ordre, il va s'agir désormais d'exercer une certaine résilience sur l'exercice achevé et se tourner résolument vers de nouveaux défis, de nouveaux enjeux.

Comme cela a été dit, les formations ont pu être menées à leur terme en faisant preuve de beaucoup d'adaptations et d'intelligence et atteindre l'objectif de permettre aux stagiaires engagés dans une formation de pouvoir se présenter dans les meilleures conditions possibles à la certification afin d'intégrer le marché de l'emploi, lui-même fortement impacté par la situation sur l'ensemble du territoire national.

Malgré ces conditions difficiles le département a quand même poursuivi ses objectifs de développement notamment les formations dans le cadre du sport-santé et du sport sur ordonnance, les formations dans le secteur de la montagne en plus des formations traditionnelles et surtout n'a pas lâché les formations en environnement spécifique qui sont au cœur du projet du département et de son développement.

A côté des dispositifs traditionnels, le marché national avec l'Agence de Reconversion de la Défense piloté par le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la montée en puissance continue de Parcoursup ont contribué au positionnement de l'établissement au niveau national. Parcoursup poursuit sa montée en charge et nous avons pour la 3e année, 75 places ouvertes pour le CREPS à part à peu près égales sur les trois sites et le montant de la subvention en 2020 s'élevait à environ 430.000 €.

Dans le même temps l'objectif de développement des relations internationales a pu se concrétiser grâce à l'aide la DRDJSCS puisque sous l'impulsion de Lionel Vialon, chargé du développement des formations dans le secteur de la montagne, le CREPS est éligible au programme Erasmus Plus. Ce programme intitulé Hike, vise à mettre en commun les ressources, notamment dans le domaine de la formation, des pays membres de la SUERA qui est le regroupement des pays qui ont les Alpes en partage. Cette opération vise à placer le CREPS au centre de ce dispositif européen a été retardée dans sa mise en œuvre mais néanmoins les premiers financements sont en place et les séminaires de partage d'expériences et de formations pourront débuter prochainement comme ce fut le cas pour les voyages de partage de pratiques de plusieurs formateurs du CREPS depuis 2019.

Ce travail visant à expérimenter l'interculturalité et la mobilité internationale dans nos formations au profit de nos usagers a été réalisé par Richard Reboul et avait déjà ouvert la voie. La première étape

de ce projet consistait à faire vivre aux coordonnateurs de formation une mobilité d'une semaine pour mieux la diffuser dans les contenus de formation. L'ouverture sur le monde et une employabilité renforcée pour les usagers du CREPS étaient la base de structuration de ce projet.

Nous l'avons évoqué précédemment, les établissements formateurs devront avoir été certifiés Qualiopi d'ici le 1er janvier 2022, initialement au 1er janvier 2021 mais la crise sanitaire est aussi passée par là. Cette certification permet de prétendre percevoir des financements publics pour le compte des formations. C'est un travail de longue haleine qui a démarré en 2020 et qui se poursuit sur le 1er trimestre 2021 et qui va nous conduire à un premier audit blanc en amont de l'audit initial de certification qui suivra. Cette certification vise à une harmonisation des procédures et des documents et à fournir les éléments de preuves. Cette harmonisation est d'autant plus nécessaire qu'il est impératif, pour un même département qui rayonne sur trois sites, que les documents et les procédures de sélection, formation et évaluation soient formalisées de manière identique quel que soit le lieu où l'on se situe.

Ce challenge à relever représente un travail important mais en même temps, il vient conforter et renforcer le processus qui guide le fonctionnement du département et l'unité recherchée entre les sites. Là encore, cette certification arrive au bon moment pour donner encore plus de sens à l'activité des collaborateurs au service des usagers.

En 2019, il a été décidé de changer de logiciel de gestion des formations sur la partie administrative. Le CREPS a concrétisé cet objectif en 2020 afin de répondre aux attentes des agents mais aussi des stagiaires de la formation avec l'acquisition d'un logiciel spécifique aux établissements du ministère. Développé par le CREPS de Montpellier, ce logiciel n'est pas un produit sur étagère mais un outil encore en développement et ses évolutions sont mises en œuvre avec les autres établissements qui se sont portés acquéreurs. Les stagiaires ont désormais l'opportunité de s'inscrire en ligne et leur dossier dématérialisé fera gagner du temps de travail aux secrétaires qui pourront avoir accès aux pièces du dossier administratif en ligne et échanger à distance plus facilement avec les stagiaires.

Le dernier point concerne le marché avec l'ARD qui était en 2020 dans sa 3e et dernière année et la question avait été posée au CPDE pour savoir si nous devions répondre à sa reconduction. Les retours positifs, en tirant l'expérience de ces 3 ans, amènent à néanmoins proposer un catalogue plus resserré sur les formations les plus demandées tout en harmonisant les offres entre les établissements. En outre le CREPS a demandé au CPDE de se dessaisir de ce dossier lourd et chronophage afin qu'un autre établissement se porte mandataire principal pour un nouvel appel d'offre.

## La Formation en quelques chiffres (en attente)

# L'ACCUEIL

## L'activité de l'accueil en souffrance en 2020

La crise sanitaire et les mesures prises pour y faire face ont affecté significativement l'activité accueil des 3 sites : fermeture de l'établissement pendant 2 mois, impossibilité d'accueillir des stages autres que ceux de sportifs listés pendant plusieurs mois, annulation de nombreux séjours et réduction d'effectifs pour ceux maintenus. La situation engendrée est la suivante :

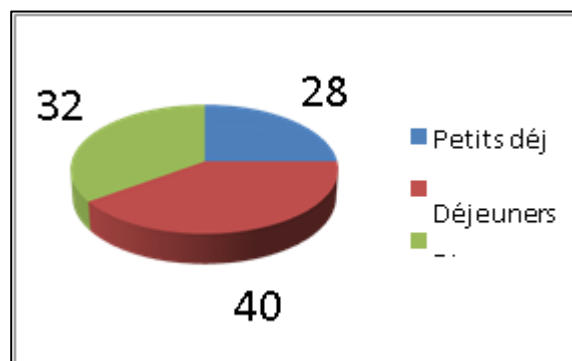
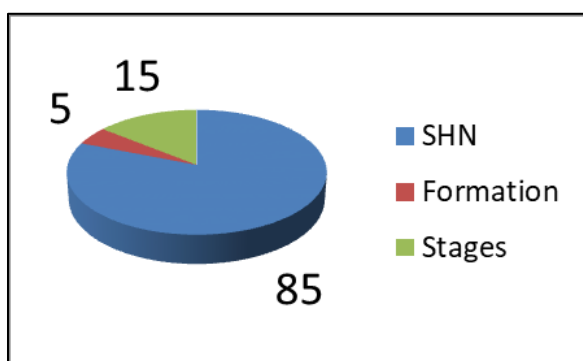
- Des résultats financiers en berne :

Les recettes de l'Accueil ont enregistré la plus forte baisse – 1 044 390,59 € soit moins 24,16%.

"Mission Accueil"	Recettes 2017	Recettes 2018	Recettes 2019	Recettes 2020
<b>Total année</b>	2 241 018,59 €	2 324 037,61 €	2 454 807,64 €	1 410 417,05 €

- Différents chiffres reflétant l'activité à la baisse : l'amorce positive de 2018 confirmée en 2019 et promise à une nouvelle progression en 2020, au regard du nombre de réservations avant « COVID », a été stoppée nette par la crise sanitaire. On note ainsi une baisse significative du nombre de repas servis, ainsi que du nombre de nuitées et de journées stagiaires.

Capacité d'hébergement	Capacité restauration
511 lits et 58 114 nuitées (113 325 nuitées en 2019)	730 couverts et 143 954 repas servis (278 522 repas servis en 2019)



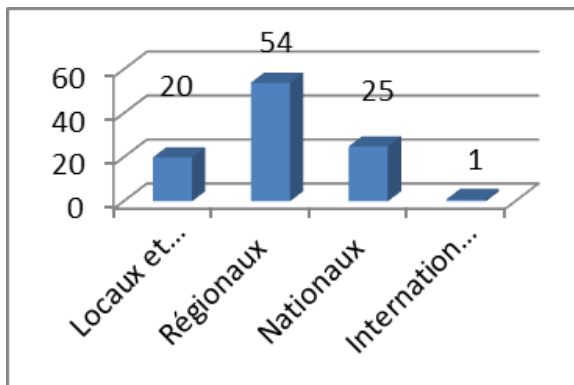
Pour répondre aux ambitions affichées, notamment dans la perspective de 2024, un effort important d'investissement a été approuvé sur le budget 2019 (année de l'accueil), effort qui s'est poursuivi sur 2020. La convention signée en 2019 entre le CREPS et la Région sur « CREPS campus olympique sud 2024 » répond à la préoccupation d'offrir des équipements de meilleure qualité sur les sites. A noter également, des travaux de rénovation portés financièrement tant par la Région que par le CREPS, qui concourent à l'objectif d'amélioration des conditions d'accueil sur les sites.

Dans le cadre du projet d'établissement, le chantier numéro 2 concerne l'accueil. Ce dernier a pour vocation de mieux intégrer l'accueil dans les fonctions principales du CREPS. L'objectif est que la mission accueil ne soit pas considérée de façon isolée mais qu'elle soit considérée avec les deux autres missions que sont le sport de haut niveau et la formation.

2019 « année de l'accueil » avait permis de reconnaître d'une part le département accueil comme un département à part entière dans l'établissement, et d'autre part, de faire en sorte de mieux travailler ensemble pour échanger sur les bonnes pratiques, harmoniser les fonctionnements et se doter d'un outil commun plus opérationnel. Le choix d'une application commune s'est porté vers le système Easy Request qui a été opérationnel progressivement tout au long de l'année.

Il conviendra donc de poursuivre les objectifs inscrits au projet d'établissement pour retrouver l'élan prometteur de 2018 et 2019 : une politique audacieuse d'investissement, l'acquisition d'outils performants de gestion, la formation continue des personnels, le développement de conventions de partenariat, une adaptation continue et un élargissement du champ de prestations offertes.

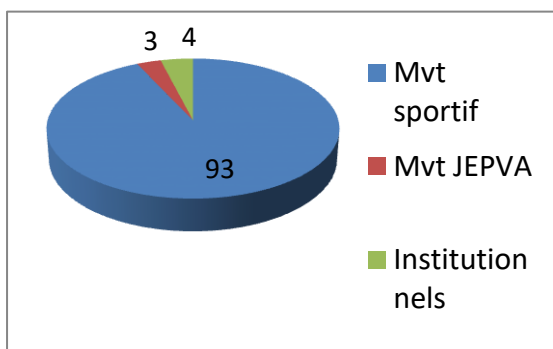
#### Origine géographique des utilisateurs



Sur l'ensemble des trois sites la tendance à l'accueil de personnes originaires de la région, du département ou des communes voisines, reste majoritaire malgré une légère progression des stages nationaux essentiellement accueillis sur Antibes et Boulouris-Saint-Raphaël.

Le développement de l'accueil à l'international reste à faire et devrait être facilité dans les années à venir par l'organisation des JOP à Paris en 2024. Un travail en partenariat avec certaines fédérations françaises amorcé en 2018, devrait également permettre l'accueil de délégations étrangères (athlétisme sur Boulouris, hockey sur gazon à Antibes) tout comme l'organisation des JOP à Paris en 2024.

#### Catégories d'usagers (stages)



Les stagiaires jusque-là essentiellement issus du mouvement sportif, l'ont presque été exclusivement cette année, avec la quasi disparition des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire et toujours une faible part d'institutionnels, principalement accueillis sur le site d'Aix

## Le taux d'hébergement

Le taux d'hébergement relevé en 2020 (nombre de lits occupés par rapport au nombre de lits disponibles), qui est un indicateur sollicité par le ministère chaque année, est bien inférieur aux prévisions et à celui de l'année 2019 qui était de 59%. Toutefois au regard de toutes les contraintes rencontrées, ce taux reste honorable. Il est sensiblement le même sur les 3 sites : 32,38% à Aix-en-Provence, 32,72% à Antibes et 28,94% à Boulouris-Saint Raphaël.

Pour information, la demande faite au ministère de se baser sur le nombre de chambres disponibles par rapport au nombre de chambres occupées, donnée plus révélatrice de l'activité réelle du CREPS et du standard d'accueil réservé aux personnes hébergées, n'a pu aboutir. L'indicateur est resté inchangé. En effet le calcul a continué à se faire à partir du nombre de lits disponibles et non du nombre de chambres. Il est pourtant fréquent que toutes les chambres soient attribuées sans que tous les lits soient utilisés. C'est le cas toute l'année pour celles réservées aux sportifs de haut niveau et il en est de même pour les stages. Les mesures sanitaires de distanciation prises pour les internats cette année, n'ont fait qu'accentuer le phénomène.

### Conditions de développement de l'activité

- Une sortie de la crise sanitaire
- Qualité des prestations : marché de restauration et investissement.
- Développement des supports de communication
- Prospection vers de nouveaux clients
- Proposition d'une offre élargie avec des partenariats locaux

### Et en interne :

- Ressources humaines : effectifs et formation
- Amélioration des conditions de travail: outils et locaux adaptés

Une activité non négligeable d'accueil de stages de haut niveau a malgré tout pu être relevée sur le site de Boulouris, avec plusieurs équipes de France à effectifs importants:

- Equipe de France de paratriathlon.
- Equipe de France de taekwondo.
- 3 collectifs de la Fédération Française de lutte :
- Equipe de France d'athlétisme : groupe sprint
- Equipe de France de Boxe Féminine

Antibes a accueilli pour sa part avec des effectifs plus réduits :

- Equipe de France masculine de voile
- Equipe de France féminine de hockey s/gazon et équipe nationale féminine du Pays de Galles
- Equipes de France jeunes Trampoline
- Collectif national jeunes gymnastique artistique masculine

Aix-en-Provence accueilli dans le cadre des excellentes relations avec la ligue de rugby et la FFR, l'équipe de France garçons U20 qui a l'issue de leur stage ont rencontré l'équipe d'Italie dans le cadre du tournoi des 6 nations U20 (victoire 31-19).

# LA COMMUNICATION

## COMMUNICATION INTERNE

### ***Ecrans d'accueil***

Après le site de Boulouris, mise en place d'un écran d'informations « accueil » sur les sites d'Aix-en-Provence et Antibes

### ***Bulletin interne***

« Entre nous », le bulletin bimestriel, distribué à tous les personnels du CREPS, est paru en octobre 2020 et janvier 2021. Au sommaire : présentation des services, mouvements des personnels, nouveautés...

### ***Qualité de vie au travail***

Réalisation et diffusion d'un document vidéo de 25 minutes, sur les actions menées par le CREPS et les projets à venir, dans le cadre de la qualité de vie au travail. Document réalisé à l'aide de l'outil « Rapid-mooc »

### ***Décoration des sites***

30 posters de photos sportives ont été imprimés et installés (10 par site)

### ***Livrets d'accueil***

Dans le cadre de la démarche « Qualiopi », deux documents numériques sont en cours de finalisation :

- un livret d'accueil destiné aux stagiaires en formation
- un livret d'accueil destiné au personnel du CREPS

## COMMUNICATION EXTERNE

Documents d'informations

Réalisation de livrets de présentation des pôles et structures sportives des trois sites.

Guide des formations, réactualisé.

Document annuel de présentation des activités du CREPS, réactualisé.

De nouveaux plans des trois sites ont été réalisés et mis à jour.

## COMMUNICATION DIGITALE

### ***Site internet***

Mise à jour des installations sportives du CREPS, ainsi que des « visites virtuelles », dans le cadre de la nomination du CREPS, Centre de Préparation aux Jeux. Mise à jour régulière des différentes rubriques.

Réalisation d'un vidéo-clip, consacré à la présentation des formations, afin de compléter les supports de communication, notamment dans le cadre des salons consacrés à la formation.

### ***Newsletter bulletin de veille***

Ces deux documents numériques, complémentaires, sont envoyés chaque mois aux différents partenaires du CREPS.

### COMMUNICATION EVENEMENTIELLE

Formation

Participation à un salon de l'étudiant virtuel, avec la participation de formateurs-coordonnateurs de formations.

### PROJETS

Un appel d'offre a eu lieu dans le cadre de la refonte de la signalétique sur les trois sites. Le début des travaux est prévu en mai 2021.

### TAXE D'APPRENTISSAGE

Une campagne de communication a été mise en place dès janvier 2020, à l'attention des entreprises et des partenaires du CREPS (réseaux sociaux, envois de mails, newsletters...)



## TRAVAUX – PATRIMOINE

Travaux mis en place par la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Aix-en-Provence

Désignation	Nature de l'opération
Traitement de la fuite d'eau sous le réseau de chauffage : création de 2 regards de part et d'autre afin de voir l'état du réseau	Solidité et mise en sécurité du bâti Phase 3
Traitement de la fuite d'eau sous le réseau de chauffage : création d'un édicule maçonné pour pénétration du réseau dans le bâtiment	
Traitement de la fuite d'eau sous le réseau de chauffage : création d'un nouveau réseau en apparent dans le bâtiment et alimentation des sous-stations	
Remplacement porte coupe-feu local sous station	Amélioration des conditions d'accueil et hbgts
Eclairage LED dans Accueil et bureau médecin	
Pose de faux plafonds acoustiques pour mise aux normes PMR	
Réhabilitation de l'unité de récupération/contrôles des installations électriques balnéo	
Etude de faisabilité de remise en état de la cuisine sur la base du diag API	Entretien et renouvellement 2020
Travaux divers local cuisine: reprise de carrelage dans les cuisines et bureau selon diag sanitaire API de2019	
Diag complet pour l'installation d'un chauffage au gaz naturel	
Recherche fuite Halle sportive	
Divers travaux étanchéité Bâtiment Médical	
Emplacement de 2 ventilo convecteurs et ajout de 3 VC dans les salles à manger	Travaux énergétiques
Remplacement et peinture des volets Bastide 3 façades	Solidité et mise en sécurité du bâti Phase 2
Solidité sécurité 2/3 volets complémentaires en bois exotiques	
Repérage amiante	Mise en conformité ECS et vestiaire Salle d'Armes
Refonte des vestiaires et mise en conformité ECS , création d'une place de parking PMR	
Refonte des vestiaires et chauffage de la salle d'armes, peinture murale et nettoyage de chantier	
Remplacement de la porte d'entrée	
Vestiaires salles d'armes, CVC	
Menuiserie 30 casiers, tablettes, 102 patères	
Electricité	
Sanitaires, cumulus, nouveau collecteur	
Contrôles des installations électriques	
Solidité et mise en sécurité du bâti	Solidité et mise en sécurité du bâti Phase 2
Diag amiante	
Note de calcul de pannes existantes pour vestiaires 2 charpentes bois	
sécurisation du site contrôle accès intratone P4, P5	
Démolition du mur entrée P2 pour futur accès PMR	
Alimentation d'une vitrine totem	

## Antibes

Opération	Montant engagé
Mission d'assistance technique sur GEPP 2020	8 122,90 €
Mission d'assistance technique sur GEPP 2020	955,63 €
Mise à jour carnet sanitaire	4 763,70 €
Remplacement porte bât voile par porte alu	3 943,02 €
Levée de réserves rapport électrique Apave 2020	2 889,76 €
Travaux plomberie SDB chambre PMR V02	3 495,56 €
Travaux électriques SDB chambre PMR V02	1 376,14 €
Aléas, toiture bât voile ajout d'un pare pluie 112m <sup>2</sup>	843,22 €
Etude faisabilité	5 060,92 €
Levée de réserves N°2 de la CCS sur Vandavales	9 022,68 €
Rénovation 2ème Chambre PMR V02	11 198,58 €
Aléas escalier et rampe kayak complément travaux	1 192,40 €
Réalisation murs pour escaliers kayak (demande ABF)	2 864,35 €
Reprise mur et pierre porte blindée soute	5 486,77 €
Fourniture et pose de 2 pivots pour porte blindée	771,56 €

## Boulouris

OBJET	MONTANT HT
Rénovation chambres bât Sud (10 chambres) - suite des travaux engagés en 2019	290 000,00 €
Flocage Port Cros suite à travaux internat Sud	
Fourniture 4 parois douche (32/33/2/3)	
Accessibilité restaurant	8 200,00 €
ECS COSEC + vestiaires + amiante	200 000,00 €
WC Restaurant PMR	2 180,49 €
WC Restaurant PMR plomberie	
Suite chambres bâtiment sud (13 chambres) + couloir	416 000,00 €
Douches gymnase	9 600,00 €
Suite étanchéité (2 terrasses bâtiment sud + CROPS + terrasse infirmerie)	24 300,00 €
Charpente tuile infirmerie + logement	8 299,77 €
Flocage sous-sol bâtiment nord	3 600,00 €
Réhausse en béton sous-sol bâtiment nord (pompe relevage)	6 000,00 €

## Travaux mis en place par le CREPS Provence Alpes Côte d'Azur

### AIX-EN-PROVENCE

- Gator avec cuve et remorque
- pose de films solaires sur les vitres de certaines installations sportives,
- cage de buts mobile
- matériels pour les centres médicaux,
- armoire casiers,
- extension des contrôles d'accès
- équipements multi média pour la salle du conseil
- débroussailleur avec harnais
- nettoyeur haute pression,
- échafaudage,
- remplacement d'une pompe,
- chariot avec socle rouleur,
- poste à souder,
- programmeur pour l'unité de récupération,
- kit outillage pour la soudure
- porte d'un logement de fonction
- terrassement du parking
- installations de portes et fenêtres sur un bâtiment
- poursuite des travaux de peinture sur la Bastide
- installation d'un nouveau lave-vaisselle
- rénovation de la salle de danse et de la salle du conseil

### ANTIBES

- kits O drive pour plongeurs,
- mannequin de secourisme,
- armoire de stockage pour les armes,
- matériels pour les centres médicaux,
- mobilier pour l'espace accueil
- lits superposés et divers mobiliers pour les chambres rénovées
- tondeuse autoportée,
- souffleur électrique,
- fontaine à eau ;
- pose de store

### BOULOURIS

- tables de tennis et table
- panneaux de basket
- tapis de lutte
- supports de cibles de tir à l'arc

- pose de films solaires sur les vitres de certaines installations sportives,
- matériels de musculation,
- matériels pour les centres médicaux,
- tables de kiné, onde de choc,
- TECAR,
- grands lits pour les chambres rénovées
- matériels et outillages techniques
- bancs pour les vestiaires
- travaux d'éclairage des bâtiments sportifs
- travaux de rénovation d'un logement de fonction
- commande d'un minibus

### Mutualisé

- Divers équipements informatiques : micro-ordinateurs portables avec stations d'accueil, divers matériels techniques, équipements multimédia des salles sur les sites ;
- Acquisitions de licences pour les logiciels : finances, accueil, médical, ...;
- Rapidmooc, outil pour réaliser des supports de formation à distance, financé directement par la taxe d'apprentissage reçue ;

# HYGIENE ET SECURITE

## ORGANISATION DE LA PREVENTION AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Le CREPS est doté d'un conseiller de prévention pour l'ensemble de l'établissement et un assistant de prévention par site. Chaque site est en lien avec un service de médecine préventive.

Un registre Santé-Sécurité au Travail existe sur chacun des sites pour faire remonter les signalements au conseiller de prévention et chefs de services et aux gestionnaires, ainsi qu'à l'équipe de direction. Les signalements et les réponses apportées sont présentés en CHSCT.

Le nombre de signalements stable ces deux dernières années Pour l'année 2020, 10 signalements ont été relevés, traités et présentés en CHSCT Durant le confinement, les registres ont été mis à disposition en version dématérialisée sur l'intranet sans pour autant donner lieu à déclaration.

## BILAN DE L'ANNEE 2020

L'année 2020 a été centrée autour de dossiers structurants, de long terme ;

### La mise à Jour du Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels :

- Le document a été revu dans sa forme, en passant par unité de travail. Le critère de l'activité exercée a été retenu pour effectuer le découpage du document.
- Le DUERP a fait l'objet d'une première déclinaison par site qui reste à affiner.
- Les risques ont été réévalués et de nouveaux risques ont été identifiés (travail isolé/pandémie, travail en extérieur, intempéries...)

Des passages de la commission de sécurité sur les sites d'Aix-en-Provence, Antibes et Saint-Raphaël :

- Ces visites ont nécessité beaucoup de préparation et la revue de certaines procédures.
- Les contrôles et vérifications périodiques sur lesquels s'appuie la commission de sécurité sont tenus à jour au sein d'un tableau à la charge du service BAPEI.
- Les registres de sécurité, qui concernent les bâtiments accueillant du public, se trouvent dans le bureau du conseiller de prévention (pour les registres du site d'Aix-en-Provence) et une attention particulière et continue doit être portée quant à leur tenue.
- Conformément à l'obligation d'avoir **80% de personnels formés aux gestes de premiers secours d'ici à 2022**, et en lien avec la démarche de formation continue des personnels de l'établissement, des formations PSC1 ont été mises en place sur Saint Raphaël ainsi que sur Aix-en-Provence. pour un total **de 16 agents formés ainsi que 3 services civiques et surveillants**. Les actions ont été ralenties en 2020 du fait de la pandémie de COVID 19 mais de nouvelles actions sont inscrites à l'agenda pour 2021.
- De même, des formations à la sécurité incendie ont été dispensées à la rentrée scolaire pour les surveillants d'internat et les personnels d'astreinte. La formation au **maniement des extincteurs**, destinée à l'ensemble des personnels était prévu suite au passage de la commission de sécurité mais la pandémie de COVID 19 a obligé à un report.

- Les exercices d'évacuation réglementaires ont été menés **pour les bâtiments accueillant du public et ont fait l'objet d'un rapport**. Les préconisations issues du rapport sont discutées avec les prestataires concernés (alarme incendie notamment) et des corrections sont apportées le cas échéant. L'ensemble des exercices sont portés aux registres de sécurité correspondants.
- Des ressources sont publiées sur l'intranet pour informer les personnels des dispositifs existants, des bonnes pratiques, des manifestations, des formations...
- Enfin, l'ensemble des personnes impliquées dans le champ « prévention » pour l'établissement a été largement mobilisé ces derniers mois pour faire en sorte que le CREPS **réponde aux normes sanitaires liées à la lutte contre la pandémie de COVID 19**. Cela s'est traduit par des affichages, des marquages, une réorganisation des salles mais aussi l'insertion de divers points liés à l'hygiène, à la santé et à la sécurité au travail au règlement intérieur du CREPS. Plusieurs documents successifs (Plan de Continuité d'Activité, Plan de Reprise d'Activité, Plan de Lutte et de Prévention Anti-Covid) ont été réalisés afin de conformer le fonctionnement de l'établissement à la situation sanitaire et aux normes à respecter en conséquence.

Ce travail important réalisé suite à la pandémie de COVID 19 est donc venu **s'ajouter** à l'activité importante et essentielle **déjà réalisée par les assistants de prévention** qui sont entre-autres chargés des affichages, du remplacement des extincteurs et autres outils de prévention dérobés ou dégradés. Ils traitent aussi avec les prestataires de services les questions relatives aux contrôles périodiques (alarmes incendies, BAES, électricité...). **Cela nécessite des connaissances techniques et une disponibilité accrues** d'autant que les assistants sont par ailleurs dans leurs missions au sein des équipes techniques (Aix-en-Provence et Boulouris) et de gestionnaire (Antibes).

### PROJET RPS-QVT

Les résultats du diagnostic QVT-RPS mené entre novembre et décembre 2019 ont été présentés lors d'un CHSCT extraordinaire le 27 janvier 2020 et à l'ensemble des personnels lors d'un regroupement dédié à cette thématique le 13 Février 2020.

Le diagnostic mené a indiqué que les risques psychosociaux étaient bien maîtrisés au sein de l'établissement. Ces résultats ne font pas apparaître de situations critiques mais plutôt des points d'amélioration. Ceux-ci concernent pour une large part la circulation de l'information et le partage de procédures.

Par, ailleurs, il n'a pas été décelé de différence majeure entre les trois sites. En revanche, il convient de renforcer les interactions entre les trois sites pour favoriser un sentiment d'appartenance à l'établissement et développer une culture commune.

Les participants à la journée du 13 Février ont été amenés à se prononcer sur des pistes d'améliorations au travers de différents ateliers. Ces propositions constituent la base du plan d'actions qui a été élaboré par la suite et communiqué aux personnels au mois d'avril 2020. Quatre axes ont été retenus, chacun piloté par un binôme référent composé d'un membre de l'équipe de

Direction et d'un représentant des personnels. Ils ont en charge d'impulser le travail sur la thématique concerné et d'identifier des relais parmi les personnels de l'établissement :

- Donner du sens et valoriser les actions des agents en lien avec le Projet d'Etablissement ;
- Développer une culture managériale commune ;
- Optimiser et valoriser les dispositifs d'accompagnement des ressources humaines du CREPS et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et identifier les interlocuteurs auprès des agents ;
- Renforcer l'identité du CREPS et partager une culture commune en s'appuyant sur une communication interne renforcée.

Dans un premier temps, il a été décidé de communiquer sur des actions déjà engagées afin de les porter à la connaissance de l'ensemble des personnels de l'établissement dans une optique de partage d'information et de communication interne.

Ces actions qui devaient être présentées lors de la journée de rentrée des personnels prévues le 15 septembre et qui n'a pu se tenir à cause de la crise sanitaire, ont été présentées par les porteurs des projets dans le cadre d'un film réalisé par le service communication du CREPS. Ce point d'étape a été très apprécié par l'ensemble des personnels du CREPS.

Parmi les action lancées au cours de l'année 2020, on peut citer la réactivation des comités de direction élargis qui comprennent, outre l'Equipe de Direction, les chefs de service et responsables de département ou bien encore la réalisation d'un nouvel outil de communication interne appelé « Entre-Nous » à la périodicité trimestrielle qui améliore le partage d'informations en interne. Notons aussi le déploiement accéléré des outils de travail en mobilité (ordinateurs, tablettes et téléphone) qui ont permis à la quasi-totalité des personnels de poursuivre leurs activités normalement malgré la situation épidémiologique liée à la COVID 19.

# RGPD

## ORIGINES DE LA DEMARCHE

Lors du dernier trimestre de l'année 2018, il a été évoqué en réunion la nécessité pour l'établissement de se mettre en conformité avec le RGPD. Après quelques discussions, il est apparu logique que le conseiller de prévention prenne en charge cette mission, du fait de son implication sur le volet « Prévention des Risques Professionnels ». Cela a été officialisé par une déclaration à la CNIL en Décembre 2018.

Le Ministère des Sports, en tant que tutelle des établissements, a fixé l'objectif d'une conformité d'ici au mois de juin 2020.

## POINT D'ETAPE SUR LA MISE EN CONFORMITE DE L'ETABLISSEMENT

L'année 2020 a été marquée par plusieurs « temps forts » en ce qui concerne la protection des données au sein de l'établissement.

En Février 2020, un audit a été mené au sein du site d'Aix-en-Provence. Cet audit a été réalisé par le chargé de mission sur la thématique pour l'ensemble du réseau des établissements. Cette visite a donné lieu à un rapport qui a servi de feuille de route lors de l'année qui vient de s'écouler :

- Le registre des traitements a été consolidé et constitue désormais un document légal pleinement utilisable, notamment en cas de contrôle par la CNIL. Celui est par ailleurs constamment mis à jour.
- Des mentions d'information à destination du public ont été insérées, notamment dans les dossiers liés à la formation et au haut niveau. Il convient d'étendre ces mentions aux domaines des ressources Humaines et à celui de l'accueil
- Un important volet formation a été mis en exergue : sensibilisation au RGPD, mise en place de procédures... Pour répondre à cet impératif, un module de formation au RGPD, réalisé conjointement par l'ensemble des délégués à la protection des établissements a été mis à la disposition de l'ensemble des personnels. Celui-ci comporte des éléments théoriques, des mises en situation pratique ainsi qu'un quizz de fin permettant de valider la formation. En complément, des informations régulières sont transmises sur la thématique sur l'intranet de l'établissement
- Enfin, un travail a été mené à propos de mentions à insérer à des contrats et marchés publics qui concernent des données personnelles comme cela peut être le cas pour la visioconférence par exemple.



## SERVICES SUPPORTS

Les services supports, placés sous la responsabilité de la secrétaire générale, ont pour mission essentielle d'accompagner la direction et les services métiers dans l'exercice de leurs missions. Pour répondre à cet objectif, l'organisation mise en place repose sur un maillage qui croise les thématiques (RH, financier, gestion, informatique et numérisation, documentation, ...) et les sites. Les services supports sont composés de 25 personnes dont certaines sont amenées à encadrer et piloter les équipes d'agents régionaux chargés de l'entretien et de la maintenance des sites.

### ANNEE 2020, ANNEE PARTICULIERE DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE

L'année 2020 a été particulière du fait de la crise sanitaire et les agents des services supports ont dû, comme les autres agents du CREPS, adapter leurs modes de travail pour répondre aux attentes des usagers et maintenir en fonctionnement le back office de l'établissement. Les agents et vacataires ont été gérés et payés, des commandes ont été passées aux fournisseurs dont les factures ont été payées, les personnels ont été équipés de matériels leur permettant de travailler à distance, les formateurs ont pu assurer leur mission à distance grâce aux outils mis à leur disposition, ....

### DANS CE CONTEXTE, LE MODE DE REUNION DES INSTANCES A ETE ADAPTE MAIS LES TRAVAUX SE SONT POURSUIVIS

Les agents des services supports sont les premiers acteurs de la **préparation des instances** (CA, CTE, CHSCT) dont ils élaborent les dossiers et les délibérations soumises aux administrateurs ou représentants des personnels dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Le premier **conseil d'administration** de l'année avait été convoqué et le dossier transmis au moment de la déclaration de confinement au mois de mars. Sur proposition du directeur, le Président a proposé de recourir, comme les textes l'autorisent, à une « délibération à distance par échange d'écrits transmis par voie électronique » pour le vote du compte financier 2019. Les réunions des CA de juin et de novembre ont été organisées en visioconférence et l'option de « levée de main » disponible sur l'outil a permis d'assurer la participation des administrateurs aux décisions dans le respect des votes de chacun. De nombreuses délibérations ont été approuvées dans ce cadre, sur l'activité du CREPS (rapport d'activité 2019), sur le budget du CREPS (compte financier 2019, budget rectificatif 2020, budget initial 2021 ainsi que diverses décisions associées), une version consolidée et enrichie du règlement intérieur et du CREPS, le nombre de places ouvertes pour les étudiants Parcoursup, ...., et, bien évidemment, les différents plans élaborés pour répondre aux contraintes imposées par la crise sanitaire. Les administrateurs ont été tenus informés des dossiers impactant le CREPS : le transfert des missions sport de haut niveau des DRJSCS/DRAJES vers les centres de ressources, d'expertise et de performance (CREPS), le plan d'actions suite à l'étude sur la Qualité de vie au travail et la prévention des risques psycho-sociaux, la labellisation du CREPS en tant qu'établissement Génération 2024 et celle des sites du CREPS en tant que centres de préparation aux jeux (CPJ), le résultats de l'audit RGPD, ....

Le CREPS est membre du groupe de travail mis en place par la Direction des Sports pour la mise en œuvre d'un logiciel de gestion et d'organisation des délibérations du conseil d'administration. Un test grandeur nature devrait intervenir en 2021.

L'année 2020 a vu la réunion de deux CTE qui ont permis d'approuver le bilan social 2019, la charte des contractuels, la politique indemnitaire en faveur des agents salariés du CREPS, la charte du télétravail (version 2), les conditions requises pour bénéficier d'une rupture conventionnelle. Les CTE ont également permis de consolider la préparation du plan de formation continue des personnels et d'aborder la question de la méthode de travail pour avancer sur le dossier des concessions de logement ainsi que sur l'impact de la crise sanitaire sur la gestion des congés.

L'année 2020 n'a permis de réunir qu'un seul CHSCT suivant le format réglementaire (actualisation du DUERP, présentation des registres SST, ...). Un premier CHSCT extraordinaire avait été réuni au mois de janvier pour la restitution de l'enquête QVT-RPS. Et, dans le cadre de la crise sanitaire, ce sont 6 CHSCT extraordinaires qui ont été réunis entre le 13 mars et le 25 septembre, de façon à associer les représentants des personnels aux mesures à prendre pour protéger la santé et la sécurité des agents tout en maintenant autant que possible l'activité en fonction des consignes gouvernementales. A noter que les membres du CHSCT ont été également sollicités par messagerie sur des versions intermédiaires des plans proposés sans réunion de l'instance. Ce travail a permis d'élaborer puis de diffuser les différentes versions des plans précisant les modalités de fonctionnement du CREPS :

- En période de confinement du 17 mars au 11 mai : un plan de continuité d'activité PCA mis à jour de façon hebdomadaire (5 versions)
- En période de déconfinement du 11 mai à mi-septembre : un plan de reprise d'activité PRA actualisé en fonction des mesures et pour préparer la rentrée (7 versions)
- En période transitoire de mi-septembre à fin octobre : un plan de lutte et de prévention anti covid PLPAC « Plan de Lutte et de Prévention Anti Covid » (4 versions)
- Et, à partir du 30 octobre jusqu'à la fin de l'année (toujours en cours début 2021) : une nouvelle version de PCA.

Les services ont participé activement à l'achat des masques, du gel hydro alcoolique et des distributeurs de gel, des matériels spécifiques pour la signalétique, des plexiglass pour isoler certains postes, ...

A noter **le soutien de la Région** et de ses représentants qui ont été présents durant toutes ces étapes et qui ont apporté leurs compétences et leurs guides et protocoles bien utiles pour assurer la protection des agents et accompagner la lutte contre le covid dans les différentes situations. La Région a doté le CREPS de masques et de flacons de gel hydro alcoolique pour tous les personnels.

#### **PENDANT LA QUASI-TOTALITE DE L'ANNEE 2020, LE TELETRAVAIL A ETE FAVORISE ET EST DEvenu LA REGLE**

Rappel des consignes données aux agents dans les différentes versions de plans publiées :

- Les agents régis par l'article 10 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 peuvent continuer à organiser leur emploi du temps comme ils le souhaitent, à leur domicile, sur leur site d'affectation ou sur un autre lieu où il exerce leur activité de formation.
- Les agents qui ont des fonctions administratives devront définir avec leur chef de service la modalité de travail adaptée à leur mission. L'organisation sera basée sur une alternance de jours de présence sur site et de jours de télétravail à domicile et cela afin de maintenir la continuité du Service Public.
  - Ceux qui ont opté pour le télétravail et qui disposent d'une convention peuvent étendre leurs jours de télétravail en fonction de leurs obligations et en accord avec leur chef de service.

- Ceux qui n'ont pas fait le choix du télétravail dans leur planning habituel de travail peuvent, pendant la période de confinement, opter pour cette modalité et définir de la même manière avec leur chef de service, le nombre de jours pendant lesquels ils peuvent exercer leur mission à partir de leur domicile.
- Le nombre de jours de télétravail pourra être étendu sur la totalité de l'obligation de service à savoir 5 jours par semaine pour un temps complet, dans des cas où d'une part, aucune interaction avec les usagers du CREPS n'est nécessaire et d'autre part, l'agent n'a nul besoin de se rendre sur son poste pour effectuer certaines tâches (impression, traitement du courrier, classement dans les dossiers, ...)
- Quelle que soit la situation individuelle de chacun, pour une parfaite information de tous, l'indication des jours de télétravail sur figgo permettrait un suivi des éventuels cas contacts et l'information statistique de la direction des sports.
- Les agents qui souhaiteraient exercer leur activité en télétravail et qui ne sont pas équipés du matériel adapté pour le faire doivent se faire connaître auprès du service informatique et de la secrétaire générale.

Les agents techniques régionaux devront être présents sur leur site d'affectation pour assurer leurs missions d'entretien, de maintenance ou d'accueil. Des aménagements d'horaires pourront être définis avec le chef d'équipe ou de service de façon à éviter les interactions sociales et la présence dans les transports aux heures de pointe.

Les agents qui sont amenés à se déplacer, que ce soit de leur domicile vers leur site d'affectation du CREPS ou vers un autre lieu recevront une attestation signée du directeur pour justifier de leur déplacement vis-à-vis des autorités. Les agents régionaux ont reçu une attestation du directeur général des services de la Région.

#### **MALGRE LE CONTEXTE LES SERVICES ONT POURSUIVI LEURS MISSIONS CADREES PAR LE PROJET D'ETABLISSEMENT**

Dans ce contexte particulier, et conformément à l'axe « plan de modernisation » du projet d'établissement, les services ont poursuivi leurs missions et ont inscrit leurs travaux dans les 8 chantiers prioritaires définis dans le projet.

#### **POUR LES RESSOURCES HUMAINES**

Dans le domaine des ressources humaines, le service est garant du respect des calendriers de gestion pour les actes courants de carrières (promotion, entretien professionnel, versement des indemnités, ...) et ce, en tenant compte de la diversité des statuts des agents présents au CREPS. Le service assure la gestion de proximité de tous les agents et la rémunération des agents Etat, titulaires, contractuels et vacataires. Le service a géré le renouvellement de l'adhésion du CREPS au dispositif d'accueil des services civiques.

Le service participe activement à répondre aux enquêtes de la direction des sports (enquête effectif / activité, indemnité, suivi COVID, ...), à la production des indicateurs de gestion et produit le bilan social annuel.

Au cours de l'année 2020, le service a été sollicité pour des missions liées à l'accompagnement des agents dans la période COVID, en particulier, la publication sur l'intranet des dispositifs de soutien psychologique mis à disposition des personnels par divers organismes. Un travail important a été réalisé pour assurer le suivi de la réglementation sur les congés avec la définition de la modalité

« ASA » autorisation spéciale d'absence pour confinement ou garde d'enfant en bas âge, la comptabilisation ou non du jour de carence en fonction des périodes et une gestion particulière des congés ordinaires.

La paye des agents n'a pu être assurée de façon habituelle sur le mois de mars 2020. Seules les situations particulières de prise en charge ou d'arrêt de traitement ont pu être enregistrées. La quasi-totalité des agents ont reçu une rémunération identique à celle du mois précédent. Les changements de situation ont pu être pris en compte et régularisés à partir de la paye de juin. Le nombre de vacances à rémunérer est resté important du fait des interventions pour le HN avec le soutien scolaire aux sportifs et pour la formation dont l'activité a été maintenue pendant la crise sanitaire. Par ailleurs, le service a accompagné la dématérialisation des bulletins de salaire sur le site ENSAP.

Pour répondre aux attentes des représentants des personnels et aux engagements pris dans les instances, un travail a été conduit pour présenter une charte pour la gestion des contractuels et pour préciser les mesures de résorption de l'emploi précaire. Après approbation par le CTE, les mesures individuelles ont été appliquées aux agents concernées et valorisées en paye. Il en a été de même pour la définition de la politique indemnitaire sur l'évolution de l'IFSE et les modalités d'attribution du CIA. Les décisions ont été appliquées pour l'année 2020. Une charte version 2 pour le télétravail a également été présentée aux instances pour prendre en compte la nouvelle réglementation. Cette charte a été approuvée indépendamment de la situation de travail à distance imposée par la situation sanitaire. Le CTE s'est également positionné sur les modalités d'application de la réglementation sur la rupture conventionnelle.

Un espace spécifique a été ouvert sur l'intranet pour communiquer sur les nouvelles modalités de dépôt des dossiers de demande de retraite. Un accompagnement personnalisé est mis en œuvre chaque fois que le service est sollicité.

### LA RH DES AGENTS REGIONAUX

Un travail important a été réalisé avec la direction des ressources humaines de la Région pour fluidifier les procédures et les relations entre les services concernés dans le cadre de la co-présidence du CTE. A noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les agents régionaux du CREPS sont rattachés à la Direction Jeunesse, Sport et Citoyenneté au sein de la Direction Générale 2ducation, Culture et Jeunesse du Conseil Régional.

La poursuite du travail collaboratif sur la GPEEC a permis d'aboutir à la transformation de la spécialité de certains postes approuvée par le CTE de la Région mais n'a pas permis de revenir sur le gel de 2 postes (Aix et Boulouris). Le travail engagé sur l'alignement des fiches de postes entre le CREPS et la Région a permis d'avancer sur les attentes de l'autorité hiérarchique et de l'autorité fonctionnelle sur la définition des missions des chefs d'équipe et des agents d'accueil.

La Région a proposé au CREPS de gérer directement une enveloppe de jours disponibles pour assurer les suppléances et les demandes de renfort à partir de septembre 2020. L'enveloppe a été répartie en fonction des effectifs sur chacun des sites.

Plusieurs réunions ont été organisées en 2020, pour un échange constructif avec les agents régionaux affectés au CREPS : une en visioconférence pour les chefs d'équipe, une en présentiel sur Antibes. Les contraintes sanitaires n'ont pas permis de maintenir les dates prévues sur Aix et Boulouris mais des entretiens en visioconférence ont été organisés pour les personnels qui le souhaitaient.

## LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

La commission formation installée en 2019 n'a pu se réunir de façon régulière en 2020 mais le pilotage de la mission a été assuré. L'année 2020 a été la première année complète de déploiement du plan de formation continue des personnels de l'établissement. Le catalogue des formations proposées touche aux missions qui incombent à l'établissement.

Suite aux demandes exprimées par l'intermédiaire du formulaire dédié, le plan de formation a été proposé puis approuvé par le CTE. Au total, 271 demandes de formation ont été exprimées pour l'année 2020. Ce chiffre conséquent augmente encore si l'on prend en considération les demandes « au fil de l'eau » ou « par opportunité » qui ont été exprimées au cours de l'année.

170 formations ont été suivies par 78 agents de l'établissement, soit 58,6% des personnels « Etat » de l'établissement ce qui est une progression nette par rapport à l'année précédente où 38% des personnels « Etat » avaient suivi au moins une action de formation.

La pandémie liée à la COVID 19 n'a pas entraîné de ralentissement des formations. En effet, si certaines sessions ont été annulées, d'autres ont été reprogrammées en distanciel tandis que de nouvelles thématiques de formation sont apparues ou se sont renforcées comme les formations au télétravail ou celles liées aux incertitudes de la période de crise sanitaire. Au total, ce sont plus de 80 formations qui ont pu être suivies en ligne par les personnels de l'établissement au cours de l'année 2020 soit un peu moins de la moitié de la totalité des formations suivies au cours de l'année. La pandémie a eu un effet bien plus marqué sur la thématique des formations que sur le suivi en lui-même.

L'année 2020 a vu la mise en œuvre du plan de formation des agents régionaux et la prise en compte des besoins d'habilitation pour les travaux dangereux.

## DANS LE DOMAINE FINANCIER

Le dossier le plus structurant pour les services financiers (BAPEI et gestionnaires de site) et pour l'agence comptable a été le changement de logiciel pour la gestion financière et comptable. De nombreuses actions de formations des agents, commencées en 2019 se sont poursuivies tout au long de l'année 2020. Des travaux ont été menés pour procéder au paramétrage de l'application GFI PEP et finaliser le circuit de validation des workflows en fonction des délégations de signature en vigueur. Des actions ont été lancées pour fiabiliser les RIB des fournisseurs, aligner les contrôles entre l'ordonnateur et le comptable de façon à fluidifier la chaîne dématérialisée. Le certificat d'accès à Chorus pro a été installé et les fournisseurs ont été relancés pour leur rappeler la nécessité de déposer les factures sur Chorus. La transformation la plus importante avec la mise en place du logiciel a été la dématérialisation de l'ensemble des pièces de bout en bout des processus, du devis à la facture acquittée en passant par le bon de commande et la certification du service fait. Le module permettant le suivi des immobilisations a également été implémenté. Les immobilisations historiques enregistrées dans l'ancienne version de WINM9 et dans Cockwinelle ont été transférées dans le nouveau module de gestion.

Dans les nouveautés qui ont été mises en œuvre dans le domaine financier, il faut noter également le développement d'une interface spécifique pour intégrer automatiquement les factures du nouvel outil de gestion des réservations de l'accueil Easy Request dans les ordres de recettes sur GFI PEP.

D'autres actions conduites en 2020 ont eu des conséquences sur le plan de charge ou l'organisation financière ou comptable de l'établissement : l'ouverture d'une régie sur le site d'Aix pour l'accueil, la validation par le CA de nouvelles conditions de vente et de suppression du versement des arrhes lors des réservations, un travail mené en collaboration avec le SRH pour procéder à l'imputation des dépenses de personnel par destination dans l'outil GFI PEP, le renouvellement des marchés arrivés à échéance, la relance des créanciers, la mise en place d'une procédure de paiement en ligne, dans un premier temps pour le paiement des frais d'inscription aux formations via la nouvelle application de gestion de la formation, ...

De nombreux marchés ont été lancés pour poursuivre la démarche d'investissement lancée par le CREPS pour préparer au mieux les sites à l'accueil de sportifs dans le cadre de la préparation de jeux olympiques et paralympiques en 2024. En 2020, les travaux structurants prévus dans la convention de délégation de MO avec la région ont été privilégiés (Salle d'Armes et Wattbike à Aix, Softball, Sautoir à la perche et Abris aux abords de la piste d'athlétisme à Boulouris).

Ce domaine d'activité a été également caractérisé par la généralisation de la dématérialisation des dossiers de consultation des entreprises et la procédure afférente, ainsi que la mise en place d'une signature électronique des marchés publics.

L'agent comptable a eu à répondre aux attentes du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Le CREPS a répondu à la demande de la Direction des Sports en produisant une note sur l'organisation des services financiers et de l'agence comptable : le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur est dans l'organisation cible que la DS souhaite généraliser dans tous les établissements.

### **LA CRISE SANITAIRE A EU DES CONSEQUENCES IMPORTANTES SUR LES FINANCES DE L'ETABLISSEMENT**

Les impacts financiers sur le budget du CREPS de la crise sanitaire ont été évalués tous les quinze jours et ont permis de renseigner l'enquête demandée par la direction des sports sur les « manques à gagner » et les « dépenses non réalisées ou dépenses liées à la situation sanitaire ».

Compte tenu des nombreuses annulations que le CREPS a enregistré sur les trois sites, des incertitudes qui ont pesées sur la montée en charge progressive de la reprise et du manque de visibilité sur le taux de remplissage de la période estivale, il a été présenté un Budget Rectificatif au CA du mois de juin.

Ce budget rectificatif basé sur des options sincères et réalistes a intégré une part de risque sur la hauteur de la reprise des activités. Par ailleurs, le CREPS a souhaité maintenir la démarche engagée depuis plusieurs années de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et d'engagement dans les investissements.

Dans ce cadre, le budget rectificatif n°1 approuvé par le CA a présenté, pour 2020 une prévision de minoration des recettes pour un total de 1 000 000 € répartis sur les missions et les sites dans la déclinaison du compte 70 (ressources propres) et une minoration des dépenses de fonctionnement pour un total de 500 000 € répartis sur les missions et les sites dans la déclinaison des comptes 60 (achats) et 62 (services extérieurs). Le budget de masse salariale n'a pas été modifié dans le cadre de ce BR. Le compte financier 2020 confirme cette prévision de déficit à hauteur d'environ 500 000 euros.

Un travail sur le suivi du marché avec le prestataire de restauration API, commencé dans les commissions restauration organisées sur chacun des sites, a permis d'aboutir à la réduction des frais fixes correspondant à la fermeture de la période de confinement et le CREPS a pu bénéficier d'avoir déduits des factures en 2020.

### **LANCEMENT D'UNE REFLEXION SUR L'EVOLUTION DES TARIFS**

Pour lancer la réflexion sur la tarification en vigueur au CREPS, une première étape a été conduite en 2020 en partenariat avec la société ETICO sur l'analyse financière des recettes et des dépenses. Sur l'année scolaire 2018-2019, période de référence retenue, les coûts ont été identifiés et répartis suivant les destinations métiers (HN, formation, accueil). Ce travail a permis de définir des indicateurs de répartition liés au nombre de sportifs, ETP, heures de formation, ...

La prochaine étape devrait permettre, à partir de la réalité des coûts de chacune des fonctions, détaillée au niveau le plus fin, par pôle pour le HN, par formation ou par nuitée ou repas, de faire des simulations de tarifs pour présenter une évolution conforme à la situation effective de l'établissement.

### **LE CENTRE DE DOCUMENTATION**

Le centre de documentation a poursuivi sa mission en 2020 même si la distanciation n'a pas toujours facilité le prêt d'ouvrages. Les dispositifs proposés aux personnels et usagers du CREPS sont l'accompagnement dans la recherche documentaire, l'ouverture en consultation du catalogue en ligne via le portail documentaire (<https://doc.creps-paca.fr>), la possibilité de consultation de documents numériques en ligne, le prêt de documents physiques avec envoi sur les sites quand nécessaire, la lecture du journal « l'Equipe » en ligne, la mise à disposition d'articles issus de nombreux titres de presse, la mutualisation des achats de documentation professionnelle, ...

L'organisation de causeries a été interrompue par la crise sanitaire. A contrario, la documentaliste a poursuivi la veille sur les différentes sources disponibles et a continué à publier le bulletin de veille du CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur mensuellement. L'objectif est de donner des moyens d'appréhender les évolutions de l'environnement professionnel. En cinq rubriques, le bulletin recense et qualifie les actualités essentielles du milieu sportif : appels à projets et événements d'une part ; informations scientifiques, professionnelles et grand public d'autre part.

### **EVOLUTION DES OUTILS ET DE L'ENVIRONNEMENT TECHNIQUE**

La crise sanitaire a été un accélérateur dans la généralisation de l'équipement en micro-ordinateurs portables et téléphones à l'ensemble des agents. Au moment du confinement du mois de mars, 76 agents se sont trouvés en situation de télétravail. Au 1er septembre, 100 postes étaient déployés, soit l'ensemble des agents ayant des missions pouvant être exécutées à distance : tous les personnels sauf les AED (surveillants du HN) et les personnels régionaux qui doivent être sur site pour effectuer leurs missions.

L'outil de visioconférence a été fortement sollicité pendant la période de confinement (plus de 1000 réunions virtuelles par semaine). Le renouvellement du marché pour l'outil de visio conférence a permis d'augmenter le nombre de salles virtuelles disponibles et d'offrir de nouvelles fonctionnalités, en particulier pour les formateurs dont le distanciel est devenu un mode pédagogique utilisé couramment.

Le réseau pour le raccordement à internet a été consolidé avec la généralisation de la sécurisation VPN pour le travail à distance, l'accès sécurisé au RIE, le déploiement complet du wifi sur les trois sites avec des niveaux différents de sécurité : tout public avec des restrictions sur les bâtiments des internes pour la nuit, niveau professionnel, niveau administratif avec accès direct aux systèmes d'impression et aux fichiers du réseau interne.

Des écrans d'affichage ont été installés dans les accueils de sites pour la diffusion des informations issues de l'outil de gestion des réservations Easy Request ainsi que des informations de promotion du CREPS et de ses équipements. Le déploiement de tablettes permet aux agents des services entretien et maintenance de consulter l'occupation des hébergements et des installations sur l'application Easy Request.

Le marché pour les matériels de vidéo projection dont le déploiement a été retardé en 2021 du fait de la crise sanitaire, a permis de référencer différents types d'outils pour répondre aux spécifications des salles de réunion sur les trois sites.

De nombreux projets ont été conduits en 2020 au-delà de l'assistance aux utilisateurs y compris à distance : sur l'intranet, mise à disposition d'un forum pour faciliter les échanges sur des thèmes identifiés, un nouvel anti spam sur la messagerie suite à des incidents, l'installation d'un logiciel de maintenance des plans de localisation sur Boulouris, la fiabilisation du système de sauvegarde, la réalisation de tests pour la migration de messagerie, la préparation du changement de mode de téléphonie fixe pour évoluer vers la softphonie, ...

### **ANIMATION DES SERVICES SUPPORTS**

Pour permettre aux personnels des services supports de mieux se connaître et mieux connaître l'organisation et les missions de chacun, un séminaire des services supports avait été organisé avec l'agence comptable et le chargé de mission auprès du directeur, conseiller de prévention en 2019. Le projet de séminaire en avril 2020 n'a pu être mené à bien du fait de la crise sanitaire. Ce séminaire devait permettre de poursuivre le travail engagé et faire le point sur l'avancement des actions décidées en 2019, de positionner les services par rapport au plan d'actions de l'enquête QVT RPS. Gageons que ce sera possible en 2021 !



## COMPTE FINANCIER 2020 (rapport de l'ordonnateur)

Le compte financier est présenté pour approbation au Conseil d'administration du 25 mars 2020 et fait l'objet d'une note distribuée aux membres du CA.

### RAPPEL DU CONTEXTE PARTICULIER DE L'ANNEE 2020

La crise sanitaire qui a touché la France en 2020 n'a pas permis au CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur d'accueillir ses usagers comme cela avait été prévu lors de la présentation du budget initial 2020.

La mission « formation » a fonctionné de façon « quasi normale » grâce à l'effort important réalisé par les formateurs et les secrétaires de formation sur le maintien des cours et des certifications en utilisant les outils numériques du distanciel pendant la première phase de confinement et par une adaptation des périodes de formation sur le dernier trimestre de l'année. Cependant certains rubans pédagogiques ont dû être adaptés et une partie des certifications repositionnées dans un nouveau calendrier.

Durant la première phase de confinement, la mission « haut niveau » a maintenu le lien avec les sportives et sportifs des pôles mais le CREPS n'a pu accueillir aucun jeune jusqu'à la reprise progressive de la scolarité à compter de début juin, reprise très limitée en raison des consignes données par les établissements scolaires. A la rentrée de septembre, le CREPS a joué son rôle dans l'objectif de continuité pédagogique à destination des élèves de collège et de lycées et les sportifs ont pu être accueillis normalement, dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur et sous surveillance accrue des cas de contamination.

Le CREPS a été fermé totalement du 17 mars à mi-mai. Aucun accueil de stages ou d'usagers habituels du CREPS n'a pu être réalisé sur la période de confinement. De fortes contraintes ont pesé tout au long de l'année sur l'accueil des publics avec des conditions en termes de jauge ou de type de public qui ont eu un impact important sur les ressources du CREPS, en particulier depuis la nouvelle période de confinement partiel qui a pesé sur le dernier trimestre de l'année. La mission d'accueil de stages a subi un recul important, de nombreux stages ont été annulés soit par l'obligation du confinement, soit directement par les organisateurs qui n'ont pu honorer leur engagement. Plusieurs usagers habituels du CREPS ont modifié leur planning et n'ont pu proposer à leurs adhérents les prestations inscrites initialement.

Pour tenir compte des nombreuses annulations que le CREPS a enregistré sur les trois sites, des incertitudes qui pesaient sur la montée en charge progressive de la reprise et du manque de visibilité sur le taux de remplissage de la période estivale, un budget rectificatif a été présenté aux administrateurs du conseil d'administration du mois de juin 20 avec une proposition de :

- minoration des recettes pour un total de 1 000 000 € répartis sur les missions et les sites dans la déclinaison du compte 70 (ressources propres) ;
- minoration des dépenses de fonctionnement pour un total de 500 000 € répartis sur les missions et les sites dans la déclinaison des comptes 60 (achats) et 62 (services extérieurs).

Il était prévu, pour équilibrer le budget 2020, que le montant de 442 500 € résultant du déséquilibre financier consécutif de ces mesures serait prélevé sur le fonds de roulement, portant, après intégration dans la comptabilité de l'établissement, le montant du FdR à 1 419 091,72€.

L'enveloppe de « masse salariale » a été maintenue au niveau prévu au budget initial.

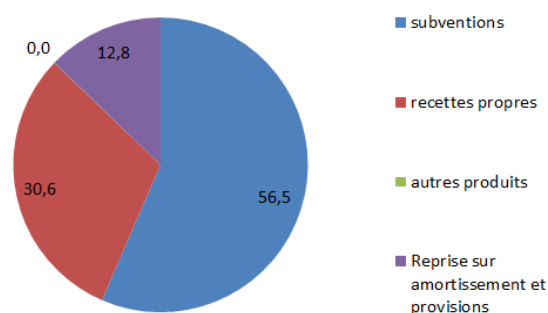
Le CREPS aurait souhaité proposer au budget rectificatif une augmentation du montant de l'enveloppe « investissement » pour accompagner la rénovation des équipements, en particulier dans le cadre de la convention de co-financement et de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec la Région propriétaire du patrimoine. Le souhait de maintenir l'effort financier sur les dépenses ainsi que le retard pris dans le lancement des projets d'investissement du fait de la période « non travaillée » par les entreprises partenaires ne permettent pas de maintenir cet objectif. Les priorités ont dû être revues et certains projets replanifiés.

### RAPPEL DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2020

Le budget du CREPS Provence - Alpes - Côte d'Azur pour l'année 2020 s'est établi, à l'issue du budget rectificatif N° 1 approuvé par le conseil d'administration du 16 juin 2020, à :

#### Recettes budgétaires prévisionnelles : 14 047 777 €

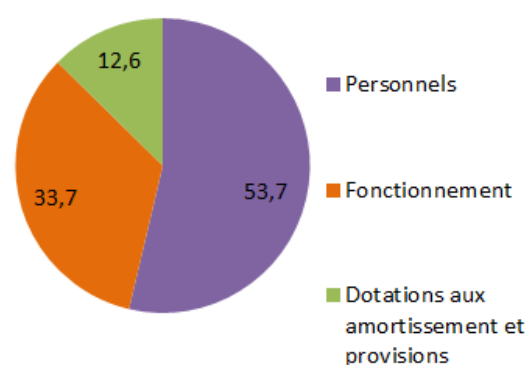
- Les subventions : 7 939 289 €
- Les recettes issues de l'activité : 6 108 188 €
- Autres produits de gestion : 3 300 €
- Reprise sur amortissement : 1 800 000 €



#### Plafond des dépenses budgétaires prévisionnelles : 14 470 277 €

Plafond pour chacune des enveloppes :

- Personnel : 7 767 072 €  
*Plafond d'emploi de 131 ETP*
- Fonctionnement : 4 873 205 €
- Dotations aux amortissements et provisions : 1 830 000 €



Section d'investissement prévisionnelle : 1 526 480 €

S'agissant de la comptabilité budgétaire, les agrégats suivants avaient été prévus :

- Résultat net de l'exercice : - 422 500 €
- Capacité d'autofinancement (insuffisance) : 392 500 €
- Variation du fonds de roulement (prélèvement) : 1 892 500 €
- Fonds de roulement à l'issue de l'exercice : 1 419 091 €
- Variation de la trésorerie (prélèvement) : 2 165 596 €

## RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice budgétaire 2020 fait apparaître un solde net déficitaire de – 917 966€.

Ce résultat net, comptable, peut être affiné en prenant en considération uniquement la partie budgétaire, soit la différence « de gestion » entre les recettes et les dépenses au sens recettes encaissables et dépenses décaissables, ce qui revient à ne pas compter, dans ce résultat, les reprises sur amortissement et provisions dans les recettes et les dotations aux amortissements et provisions dans les dépenses. Bien évidemment, ce résultat « de gestion » n'est que partiel et la comptabilité de l'établissement doit supporter l'ensemble des recettes et dépenses ayant un impact sur sa trésorerie mais il permet cependant de préciser le solde de l'année budgétaire quant aux recettes réellement encaissées et aux dépenses réellement engagées.

Ce solde « de gestion » est présenté en déficit de – 463 681 €.

Ce montant correspond au déficit qui avait été annoncé lors de la présentation du budget rectificatif n°1 au conseil d'administration du mois de juin 2020. Si la reprise d'activité partielle entre les mois de mai et novembre 2020 n'a pas permis de produire un résultat moins déficitaire pour l'établissement, les prévisions réalisées au mois de juin ont été contenues dans ce qui avait été prévu à ce moment-là de l'analyse budgétaire.

Par ailleurs, en considérant la somme de 400 000 € liée au co-financement des travaux du bâtiment Guiramande sur le site d'Aix-en-Provence, comptabilisée dans les « autres charges de gestion courante » en résultat de fonctionnement mais dont la finalité est l'investissement patrimonial, comme présenté dans le budget initial, le résultat de gestion aurait été présenté un déficit très modéré (-63 681 €) à l'issue d'une année de gestion exceptionnelle qui a comporté des aléas qui n'avaient jamais été connus jusqu'à présent.

Pour l'année 2021, la situation comptable devrait pouvoir gagner en lisibilité car le CREPS a été informé du transfert de propriété de l'Etat vers la Région du patrimoine des sites d'Aix-en-Provence et de Boulouris. L'agent comptable va pouvoir procéder à la « sortie d'inventaire » de ces deux patrimoines qui actuellement ont une valeur importante sur le calcul des amortissements qui impacte les recettes non encaissables et dépenses non décaissables du bilan comptable de l'établissement.

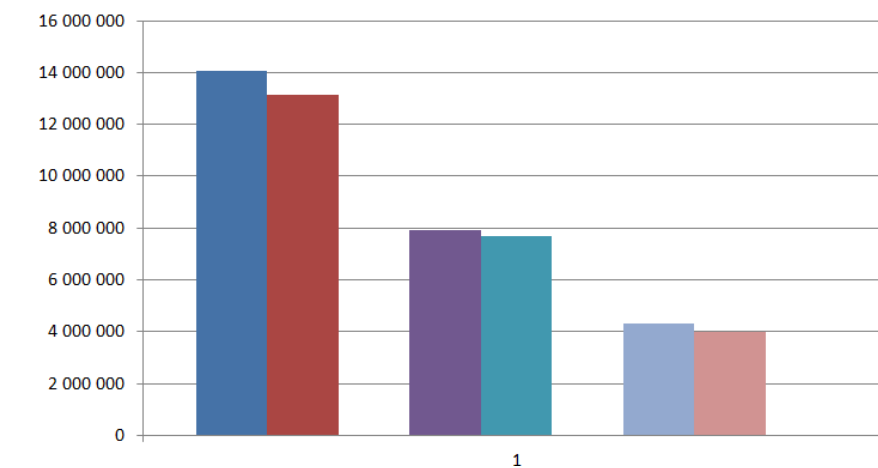
## L'EVOLUTION DES RECETTES

Les recettes sont constatées, en fin d'exercice, à 13 144 170,92 €. Compte tenu des prévisions inscrites au budget rectificatif n°1 pour 14 047 777 €, le taux d'exécution est de 93,57%. Pour mémoire, ce taux était de 99% en 2019, de 104 % en 2018 et de 94,90 % en 2017. On constate que malgré la prévision en baisse des recettes liées aux ressources propres présentée au budget rectificatif le taux d'exécution des recettes reste assez éloigné du réalisé, la reprise des activités ayant été à nouveau mise en difficulté par le re-confinement partiel sur le dernier trimestre de l'année.

Pour préciser :

- le taux d'exécution des recettes de subventions est de 97,03% (7 703 842 € pour une prévision de 7 939 289 €) alors qu'il était de 98,88% en 2019, 100% en 2018 et 95,08% en 2017 ;
- le taux d'exécution des recettes issues de l'activité est de 92,97% (4 002 575 € pour une prévision de 4 305 188 €) alors qu'il était de 90,80% en 2019, de 87,46% en 2018 et de 93 % en 2017.

Les autres recettes sont constituées de produits de gestion courante pour 37 107 € correspondant en partie à la vente des bateaux non utilisés sur Antibes et aux loyers des logements en COP, et de produits financiers pour 291 €.



■ prévisions de recettes

■ recettes constatées

■ recettes : 93,57 en 2020 / 99% en 2019 / 104% en 2018 / 94,90% en 2017

■ prévisions subventions

■ subventions réalisées

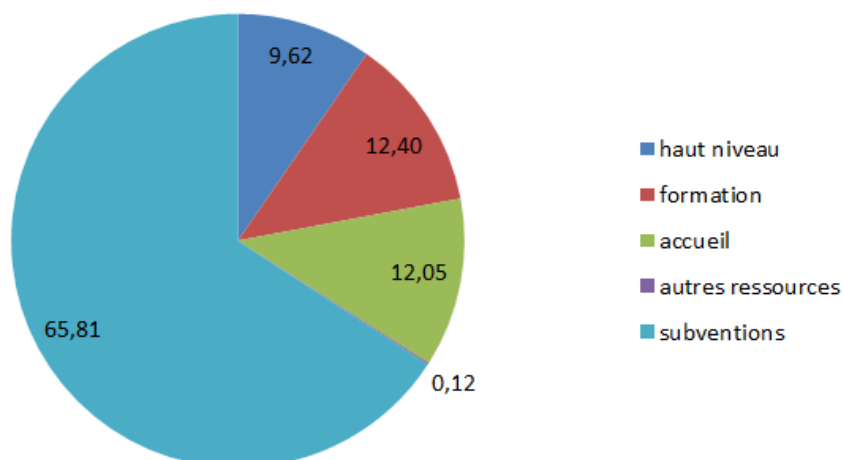
■ subvention : 97,03% en 2020 / 98,88% en 2019 / 100% en 2018 / 95,08 en 2017

■ prévisions recettes activités

■ recettes activités réalisées

■ ressources activité : 92,97% en 2020 / 90,80% en 2019 / 87,46% en 2018 / 93% en 2017

## PRECISIONS SUR LA REPARTITION DES RECETTES :



### 1.1 Les subventions

- **Subvention de l'Etat** (direction des sports) d'un montant de 7 465 476 € (7 614 957 € en 2019) dont :
  - 6 405 328 € de masse salariale (6 311 946 € en 2019);
  - 603 652 € de fonctionnement, (911 803 € en 2019);
  - 390 496 € au titre de PARCOURSUP, (391 208 € en 2019) ;
  - Et une subvention exceptionnelle de 63 000 € pour compenser les pertes liées à la situation sanitaire.

La subvention de l'Etat est constatée en baisse globale de près de 2 % par rapport à 2019. Cette baisse reflète une situation contrastée sur les différents éléments qui la compose :

- L'augmentation de la subvention de masse salariale est liée au versement d'une majoration du régime indemnitaire ;
- La subvention PARCOURSUP est versée de façon équivalente sur les deux années, le nombre de stagiaires étant le même. A noter que dans la présentation du budget, cette somme avait été inscrite dans l'enveloppe des ressources liées à l'activité.
- La baisse globale de la subvention est liée à la baisse importante de la subvention de fonctionnement de près de 38%, du fait du versement d'une subvention exceptionnelle de 200 000 € avait été octroyée au CREPS en 2019.
- La subvention exceptionnelle de 63 000 € pour compenser les pertes liées à la situation sanitaire ne permet pas de compenser la baisse des ressources évaluée, en comparaison à 2019, de plus de 1 M €, soit 24,16%.

- **Subvention de la DRDJSCS : 22 387 € (53 000 € en 2019) soit – 57,7 %**

Cette subvention est composée de divers accompagnement sur des projets : organisation de jurys, action sport nature, développement et accompagnement du sport de HN, certification). Les dispositifs précédents SESAME et utilisation des ressources du CREPS n'ont pas été reconduits en 2020.

■ **Agence Nationale du sport** : 12 500 €

Subvention accordée dans le cadre de l'accompagnement à la haute performance avec l'acquisition de matériel de profilage et d'entraînement Wattbike

■ **Contribution de la Région** versée dans le budget du CREPS : 438 930 € (448 401 € en 2019)

Ont été constatés, 300 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat public / public (PPP formation) (comptabilisés dans les ressources liées à l'activité), soit le même montant qu'en 2019.

138 930 € ont été versés sous forme de subvention :

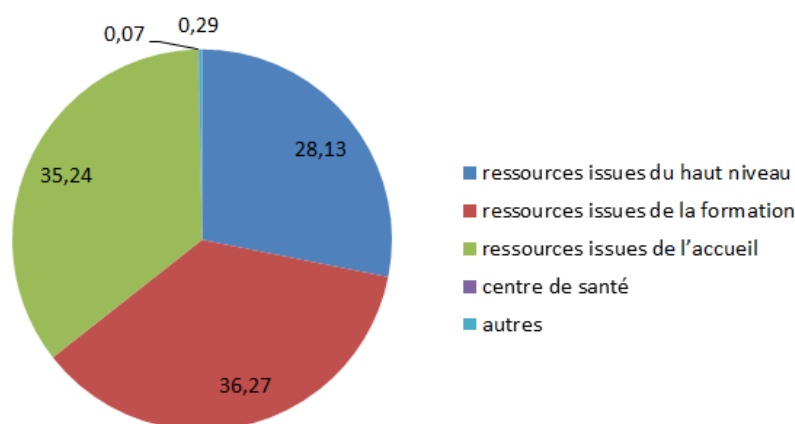
- en fonctionnement 34 950 € de subvention pour travaux urgents et 77 500 € pour le débroussaillage du site de Boulouris,
- en investissement 26 480 € pour changer une chaudière sur le site d'Antibes.

Pour mémoire (ref CFI 2019) : La subvention de 77 500 € versées par la Région au CREPS pour le débroussaillage du site de Boulouris n'a pas été titrée en 2019. Elle l'a été en 2020. De ce fait, le montant total des subventions enregistrées au titre de la Région en 2020 est de 516 430€.

Comme indiqué en préambule de cette note, la Région finance directement sur son propre budget, la majorité des dépenses qu'elle réalise au bénéfice du CREPS.

■ **Taxe d'apprentissage** : 12 689 € (22 392 € en 2019)

## 1.2 Les ressources propres



**Ressources issues de l'activité : 4 002 575 € (5 607 416 € en 2019)**

- Pour le haut niveau :	1 125 965 €
- Pour la formation :	1 451 621 €
- Pour l'accueil :	1 410 417 €
- Centre de santé (Aix) :	2 847 €
- Divers :	11 724 €

**Les ressources issues de l'activité représentent 30,45%** (37,75 % en 2019) des recettes de fonctionnement et sont en diminution de 28,62% par rapport à 2019 (alors qu'elles étaient en

augmentation de 5,06 % entre 2018 et 2019). Elles représentent 34,08% des recettes encaissables (41,79% en 2019).

Pour 2020, le taux d'exécution est de + 92,97% (4 002 575 € pour une prévision de 4 305 188 €) alors qu'il était de 100,75 % en 2019 (5 607 416 € pour une prévision de 5 565 583 €), de 87,46 % en 2018 et de 93 % en 2017.

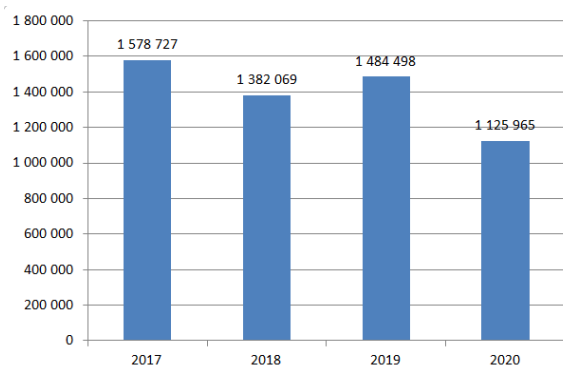
Ce résultat a été obtenu après révision des prévisions de recettes en baisse de 1 000 000 € au budget rectificatif n°1 présenté en juin. Le taux d'exécution aurait été de 75,44% sans la présentation de ce BR.

A contrario, comme indiqué dans la présentation du compte financier 2019, le résultat aurait être plus favorable si la subvention de l'Etat reçue pour financer les stagiaires de PARCOURSUP avait été comptabilisée dans les ressources propres, comme prévu lors de la présentation du budget, ce qui aurait porté le total des ressources issues de l'activité à 4 393 071 €, soit un taux d'exécution de 102,04 %.

Au-delà de la crise sanitaire et de ses impacts financiers directs, d'autres événements ont eu des conséquences sur la réalisation des recettes propres sur l'année 2020 :

#### ■ Pour le haut niveau

- Sur 2020, il est constaté une baisse de 24% des recettes du haut niveau (1 125 965€) alors qu'il avait été constaté une augmentation de plus de 7 % des recettes du haut niveau entre 2018 (1 382 069 €) et 2019 (1 484 498 €), même si le niveau des recettes n'a pas retrouvé celui de 2017 (1 578 727 €)



Les sportifs inscrits dans les pôles du CREPS ont subi, comme l'ensemble de la population française, le confinement des mois de mars, avril et mai. La reprise n'a pu être que progressive à compter de la mi-juin pour les élèves qui devaient reprendre leur scolarité car en déficit de points sur le contrôle continue de fin d'année. Cela a concerné très peu de sportifs sur les trois sites du CREPS, ce qui confirme que les SHN ont de bons résultats

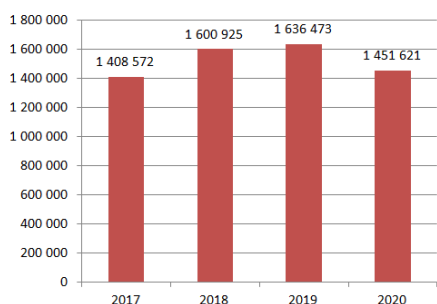
scolaires. La conséquence sur les finances de l'établissement a été directe puisque les pensions d'une partie du 2eme trimestre et la quasi-totalité de celles du troisième trimestre n'ont pas été facturés.

Concernant la rentrée 2020, le CREPS a pu reprendre son activité au titre de la continuité pédagogique et, à l'exception de quelques sportifs cas avérés ou cas contact au COVID 19, la facturation du 1er trimestre de l'année a pu être réalisée normalement. Pour cette rentrée il a été enregistré l'augmentation du nombre de sportifs sur le site d'Aix, une stabilité sur celui de Boulouris et une baisse, en particulier des internes, sur le site d'Antibes.

#### ■ Pour la formation

- Sur 2020, il est constaté une baisse de 11,3% sur les ressources de la formation (1 451 621 €) alors que le compte financier de 2019 avait affiché une hausse de 0,2 % des

recettes pour la formation entre 2018 (1 600 925€) et 2019 (1 636 473 €), soit le maintien d'un niveau important par rapport à celui de 2017 (1 408 572 €);

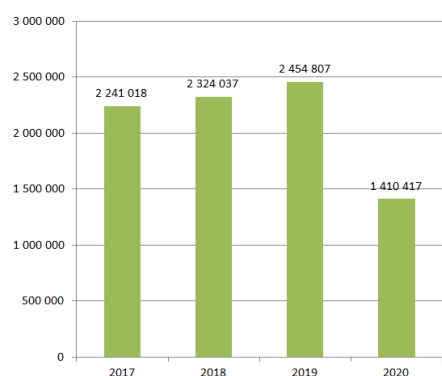


A noter l'impact important des recettes liées aux stagiaires PARCOURSUP (390 496 €), même si, dans le compte financier, ces recettes sont présentées dans la rubrique « subventions ». Elles restent en hausse par rapport aux prévisions de 350 000 € prévues dans le budget initial 2020.

La convention de partenariat public - public signée avec la Région a permis de financer la formation des stagiaires inclus dans le dispositif du développement de la politique Régionale de formation professionnelles dans les métiers de l'animation et du sport (300 000 €). A noter l'impact important des recettes liées aux stagiaires PARCOURSUP (391 208 €), même si, dans le compte financier, ces recettes sont présentées dans la rubrique « subventions ».

### ■ Pour l'accueil

- Le compte financier affiche une baisse très significative des recettes de l'accueil pour 2020 de plus de 42,54% à 1 410 417 € après avoir constaté une hausse de 5,6 % des recettes pour l'accueil entre 2018 (2 324 037€) et 2019 (2 454 807 €), et de 3,5% entre 2018 et 2017 (2 241 018 €)



Ce sont les ressources liées à la fonction accueil qui ont été le plus impactées par la crise sanitaire. Le premier confinement a éloigné du CREPS tous usagers habituels ou non des sites. De très nombreux stages ont été annulés sur toute la période.

La reprise partielle du mois de juin n'a pas eu de conséquences très favorables sur le niveau des réservations enregistrées, la plupart des usagers réduisant de façon importante soit le nombre de participants aux stages programmés soit la durée de leur réservation, soit les deux, principalement sur les sites d'Aix et d'Antibes. Seul le site de Boulouris a pu maintenir, durant l'été, son activité et enregistrer des taux de réservations conformes aux années précédentes, par l'accueil sur site de stages qui n'ont pu être organisés à l'étranger du fait des restrictions sur les déplacements.

Les restrictions sanitaires imposées par le gouvernement dès le mois de septembre et le re-confinement du mois de novembre ont eu des conséquences catastrophiques sur la fin de l'année budgétaire, les habitués des sites du CREPS n'ayant pu reprendre leurs activités et la participation à des stages étant très limitée pour des populations de sportifs non-inscrits HN.

Les investissements importants réalisés par la Région et par le CREPS sur les installations et les conditions d'hébergement n'ont pu être valorisés auprès des usagers comme prévu lors de la présentation du budget initial. Le travail engagé sur la révision des tarifs dans le cadre de l'analyse financière en cours devrait permettre de proposer les nouveaux équipements à des conditions intéressantes pour les partenaires et sportifs.



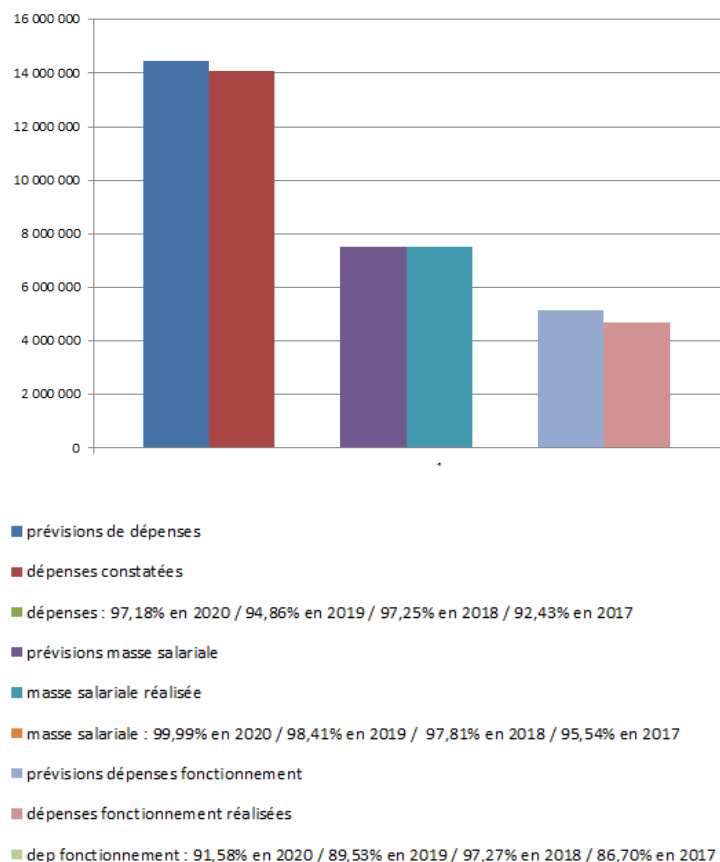
## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constatées, en fin d'exercice à 14 062 137 €. Compte tenu des prévisions inscrites au budget rectificatif n°1, pour 14 470 277 €, le taux d'exécution est de 97,18%. Pour mémoire, ce taux était de 94,86 % en 2019, 97,25 % en 2018 et de 92,43 % en 2017. On constate que la prévision en baisse des dépenses présentée au budget rectificatif pour – 500 000 € a permis de contenir la maîtrise des dépenses et que le taux d'exécution est satisfaisant.

Dans le détail, on peut noter que le taux d'exécution des dépenses de masse salariale est de 99,99% (7 508 995 € pour une prévision de 7 510 044 €) alors qu'il était de 98,41 % en 2019, 97,81% en 2018 et de 95,54% en 2017. Le plafond d'emploi est resté à 131 ETP.

Le taux d'exécution des autres dépenses de fonctionnement est de 91,58% (4 698 503 € pour une prévision de 5 130 233 €) alors qu'il était de 89,53 % en 2019, 97,27 % en 2018 et de 86,70 % en 2017.

Ce résultat doit être éclairé en tenant compte de la situation rappelée au début de cette note, le taux réel d'exécution des dépenses de fonctionnement pour 2020 se situe à 83,78% (82,69 % en 2019). En effet, pour des raisons réglementaires de comptabilisation, l'enregistrement de la dépense de 400 000 € correspondant à la part de co-financement par le CREPS des travaux sur le bâtiment Guiramande du site d'Aix-en-Provence, tel que prévu dans la convention CREPS / Région relative au programme régional d'investissement pour le CREPS, a été imputée dans l'enveloppe « dépenses de fonctionnement » alors qu'au budget 2020, elle a été présentée comme un investissement par le CREPS et comptabilisés dans l'enveloppe « investissements ».



## FOCUS SUR LE DETAIL DE CERTAINES DEPENSES :

### ■ Les personnels

Les personnels du CREPS ont assuré leurs missions tout au long de l'année 2020 avec une présence sur site adaptée en fonction de la période de l'année, de leur statut et de leur situation personnelle.

Pendant le premier confinement, seuls les personnels logés sur place ont été présents sur les sites. Tous les personnels qui exerçaient des missions pouvant être réalisées à distance, soit plus de 90 agents, ont été équipés de matériels leur permettant de télétravailler. Cet équipement a permis de compléter celui des télétravailleurs identifiés qui avaient déjà signé la charte de télétravail et celui des personnels PTP dit « article 10 » qui, de par leur statut, peuvent organiser leur emploi du temps de façon autonome.

Les personnels ne pouvant organiser leur travail à distance (assistants d'éducation, personnels techniques d'entretien et de maintenance, personnels des services médicaux sauf le médecin) et certains personnels se trouvant dans des situations personnelles ne leur permettant pas de télétravailler ont été placés en position d'autorisation spéciale d'absence.

Les vacataires ont assuré les missions qui avaient été prévus, que ce soit pour assurer l'accompagnement des sportifs qui se sont retrouvés loin de leur scolarité et de leurs sites d'entraînement pour le haut niveau ou pour assurer les formations des stagiaires puisque cette activité a été maintenue. Seuls les vacataires médicaux (Kiné, diététicien, ...) ont été éloignés du CREPS durant cette période.

Les personnels sont progressivement revenus sur les sites, suivant une alternance de jours travaillés et de jours télétravaillés à partir du 11 mai. Cette modalité d'organisation a été généralisée à compter du 22 juin et a perduré jusqu'à la fin de l'année 2020.

Tous les personnels salariés du CREPS, quel que soit leur statut et leur mode d'organisation du travail ont perçu la rémunération qui leur était due au cours de l'année 2020. De ce fait, le budget de masse salariale a été consommé dans sa totalité, les quelques économies réalisées sur une partie des charges de vacations ont été largement compensées par le besoin de renfort sur le suivi scolaire et l'accompagnement à l'entraînement à distance.

### ■ Charges de restauration et d'hébergement

Les dépenses de restauration et d'entretien des locaux ont pu être revues à la baisse ce qui a permis de garder la maîtrise des dépenses dans le cadre de « non dépenses » en frais de fonctionnement.

En effet, le CREPS a négocié avec la société prestataire de la restauration pour obtenir une réduction significative des charges liées aux coûts fixes sur les sites de plus de 165 000 €. Cette remise a pu être obtenue du fait que la société prestataire a pu bénéficier d'aides de l'Etat pour les personnels placés en chômage partiel durant la période de confinement.

Par ailleurs, des économies ont été réalisées sur l'utilisation des fluides (moins d'utilisation d'eau chaude, ...), le carburant et les frais d'autoroute (moins de déplacements), les fournitures de bureau, l'affranchissement, les fournitures de maintenance courante et de matériel sportif, la blanchisserie, ...

Cette baisse a permis, pour partie, de financer les dépenses spécifiques liées à la situation sanitaire : achat de masques (tissus avec logo et jetables), de gel hydro alcoolique, de divers matériels de signalisation pour indiquer les mesures à tenir dans les lieux ouverts au public, de protections en plexiglass, ....

Il n'est pas à noter de baisse importante des coûts de fonctionnement général sur les sites car hormis pendant la période de confinement strict de mars à mi-mai, les sites sont restés ouverts et ont continué à accueillir des sportifs scolarisés, des stagiaires et de nombreux personnels qui ont alterné des périodes de télétravail et de présence sur site.

## LES INVESTISSEMENTS

### BILAN DE L'ANNEE 2020

Les dépenses d'investissements sont constatées, en fin d'exercice à 1 162 881 € (1 106 363 € en 2019). Compte tenu des prévisions inscrites au budget rectificatif n°1, pour 1 526 480 €, (1 813 928 € en 2019), le taux d'exécution est de 76,18% contre 60,99 % en 2019, il était de 83,72 % en 2018 et de 35,51 % en 2017.

Si l'on considère, comme indiqué dans la présentation des dépenses de fonctionnement, que la somme de 400 000 € liée au co-financement des travaux du bâtiment Guiramande sur le site d'Aix-en-Provence, est en fait une dépense d'investissement, comme présenté dans le budget initial, ce taux d'exécution passe à 102%, soit le meilleur taux jamais obtenu par le CREPS concernant sa capacité d'investissement.

Le maintien de l'effort sur la section investissement de l'établissement doit être particulièrement souligné car il montre, d'une part, la volonté stratégique de maintenir les projets engagés et de poursuivre les engagements pris dans le cadre de la convention CREPS / Région de délégation de maîtrise d'ouvrage et de cofinancement des installations malgré la situation préoccupante des finances de l'établissement et la baisse constatée des ressources propres en cours d'année du fait des conséquences de la crise sanitaire. Cet engagement de poursuite des investissements avait été pris devant le conseil d'administration lors de la présentation du budget rectificatif, soumis au vote pour la première fois non équilibré, en déficit.

D'autre part, cet effort sur les investissements au cours de l'année 2020 est à souligner du fait de la difficulté à engager des travaux structurants et à procéder à l'acquisition de biens dans le contexte général de la crise sanitaire et plus particulièrement de la période de confinement, période durant laquelle toutes les activités ont été suspendues. De nombreuses entreprises, partenaires ou non précédemment du CREPS, ont elles-mêmes été en difficulté et les prévisions de travaux et de commandes ont dû être adaptées à la situation de ces entreprises.

Dans ce contexte particulier, l'effort d'investissement porté par le CREPS au cours de l'année 2020 a malgré tout permis :

- d'acquérir de nombreux équipements :
  - L'acquisition de matériels sportifs : tables de tennis et table, panneaux de basket, tapis de lutte, cage de buts mobile, kits O drive pour plongeurs, mannequin de secourisme, armoire de stockage pour les armes, supports de cibles de tir à l'arc ;

- L'achat de matériels médicaux, préparation physique et récupération : matériels de musculation, matériels pour les centres médicaux, tables de kiné, onde de choc, TECAR, ... ;
- Pour l'accueil et la restauration : armoire casiers, mobilier pour l'espace accueil d'Antibes, extension des contrôles d'accès sur Aix, lits superposés et divers mobiliers pour les chambres rénovées d'Antibes et grands lits pour les chambres rénovées de Boulouris, équipements multi média pour la salle du conseil sur Aix ;
- Achat de divers matériels et outillages techniques, de bancs pour les vestiaires, d'un Gator avec cuve et remorque, débroussailleur avec harnais, nettoyeur haute pression, échafaudage, remplacement d'une pompe, chariot avec socle rouleur, poste à souder, programmeur pour l'unité de récupération, kit outillage pour la soudure, tondeuse autoportée, souffleur électrique, fontaine à eau ;
- Divers équipements informatiques : micro-ordinateurs portables avec stations d'accueil, divers matériels techniques, équipements multimédia des salles sur les sites ;
  - Acquisitions de licences pour les logiciels : finances, accueil, médical, ...;
- De réaliser des travaux d'éclairage des bâtiments sportifs, pose de films solaires sur les vitres de certaines installations sportives, pose d'un logement de fonction sur Aix, divers travaux de rénovation d'un logement de fonction sur Boulouris, de terrassement du parking sur Aix, installations de portes et fenêtres sur un bâtiment sur Aix, pose de store à Antibes, poursuite des travaux de peinture sur la Bastide Aix, installation d'un nouveau lave-vaisselle sur Aix, de rénovation de la salle de danse sur Aix ;
- De rénover la salle du conseil sur Aix ;
- D'acquérir un minibus sur Boulouris ;
- D'acquérir un Rapidmooc, outil pour réaliser des supports de formation à distance, financé directement par la taxe d'apprentissage reçue ;
- Et de poursuivre la réalisation des travaux pour lesquels le CREPS a reçu une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Région dans le cadre de la convention relative au programme régional d'investissement pour le CREPS :
  - Etude pour une zone de VTT sur Boulouris (projet présenté dans l'avenant n°2 à la convention) ;
  - Complément travaux sur la zone de softball sur Boulouris ;
  - Rénovation de la salle d'escrime sur Aix : revêtement du sol et des pistes, aménagement du 1er étage (travaux complémentaires à ceux conduits et financés directement par la Région portant principalement sur la rénovation des vestiaires) ;
  - Installation de deux chalets sur le terrain d'athlétisme sur Boulouris ;
  - Aménagement du centre d'accueil wattbike sur Aix.

### **PERSPECTIVES SUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS**

A l'issue de l'année budgétaire et comptable 2020, le compte financier présente un fonds de roulement à hauteur de 1 767 810 €. C'est ce fonds de roulement qui permet de financer les investissements du CREPS sur ses fonds propres.

Le fonds de roulement permet de garantir la sécurité financière de l'établissement et doit comporter des provisions pour diverses dettes enregistrées par l'établissement et garantir a minima 30 jours de fonctionnement courant.

Tel que calculé à l'issue de l'année 2020, le fonds de roulement permet d'assurer 45 jours de fonctionnement.

L'ensemble de ces éléments conduit à indiquer que le fonds de roulement du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur ne doit pas être inférieur à 1 000 000 € pour garantir la sécurité financière de l'établissement.

Il a été prévu, dans la présentation du budget initiale 2021, une prévision d'investissement à hauteur d'1 000 000 €. Pour que cet effort d'investissement puisse être maintenu, il faut que l'établissement devienne à nouveau excédentaire sur son bilan de gestion (équilibre entre les recettes réelles et dépenses réelles) pour pouvoir alimenter la capacité d'autofinancement utilisée pour les investissements. Sans ce retour à une situation plus favorable, l'effort sur les investissements en 2021 devra être revu à la baisse ce qui serait contraire à la stratégie jusque-là assumée, de préparer au mieux les sites pour permettre aux athlètes de s'entraîner dans des conditions optimales en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 en France.